Daniel TANT

Membre de l'Académie Nationale de Reims

L' Ordre du TEMPLE

à Reims

son histoire, ses mystères

Editions SIGÉ

CHEZ LE MÊME EDITEUR

LE TEMPS DES DIEUX
ou
Les Mystères Révélés
Par Roger ANTONI

ENNYN'JHA
ou
Le Temps des Fées
Par Roger ANTONI

Editions SIGÉ
38 rue des Remparts
44560 PAIMBOEUF
Tél : 40 39 64 38

© 1994 Editions SIGÉ à Paimboeuf
ISBN : 2-9508359-0-2
Droits de traduction, reproduction et adaptation
réservés pour tous pays.

Daniel TANT

Membre de l'Académie Nationale de Reims

L' Ordre du TEMPLE

à Reims

son histoire, ses mystères

CHAPITRE I
HISTOIRE DE L'ORDRE DU TEMPLE

Fontenotte-Thil-Châtel (Côte-d'Or)
Cette chapelle fut démontée pierre par pierre
puis reconstruite en périphérie de Dijon

Depuis le IVème siècle de notre ère, les pèlerins affluaient à Jérusalem pour faire pénitence sur le tombeau du Christ

Les Palestiniens se montrent d'abord tolérants. N'oublions pas qu'ils ne sont pas musulmans puisque l'Islam n'est pas encore apparu. Mais ultérieurement, ils décident de prélever une sorte de "droit de passage" sur les lieux saints. C'est ainsi qu'une tension se crée entre Chrétiens et Palestiniens.

Les pillages succèdent aux agressions et la situation se dégrade au point que, le 27 novembre 1095, Urbain II lance un appel à la première Croisade.

Châtillon-sur-Marne (Marne)

Urbain II, le Pape prêchant la première croisade, est immortalisé
par cette statue qui domine la vallée de la Marne

Ce pape est champenois puisque natif de Lagery petit village entre Reims et Dormans. C'est aussi un ancien élève de l'Ecole de Reims qui fut illustre au Moyen-Age. Ce souverain-pontife est immortalisé par la gigantesque statue surplombant Chatillon-sur-Marne entre Epernay et Dormans.

L'appel aux croisades est donc lancé et, en avril 1096, part ce premier contingent, mélange surprenant de pauvres et de riches, de seigneurs et de roturiers, demandant à chaque ville : "si c'est là Jérusalem ?". Cette armée hétéroclite arrive sous les murs de Constantinople le premier août de la même année.

La foi soulève des montagnes, mais elle remporte aussi des victoires et, en trois ans, Antioche et Jérusalem tombent aux mains des Croisés. Les premières villes étant conquises, un nouveau royaume s'organise.

Nous trouvons à sa tête le célèbre Godefroy de Bouillon qui, par humilité, refuse le titre de "Roi de Jérusalem" et accepte celui d' "Avoué de Saint-Sépulcre".

Mais son règne est de courte durée. A la Noël de l'an 1100, son successeur, Baudoin de Boulogne, moins modeste, accepte la couronne et prend pour nom : Baudouin Premier.

Sous son règne, les conquêtes se multiplient, de nombreuses villes sont prises, le royaume s'agrandit. Ces victoires, on s'en doute, soulèvent l'enthousiasme de la Chrétienté. Mais pendant que ces hauts faits d'armes sont relatés en Occident, se constituent en Palestine des Ordres militaires et religieux dont huit siècles n'ont pu atténuer la grandeur.

D'abord, antériorité oblige, l'Ordre des Hospitaliers. Bien avant le XIIème siècle, avait été construite,

auprès du Saint-Sépulcre, une chapelle du nom de Sainte-Marie-de-la-Latine. Des religieux de Saint-Benoît la desservaient. Près de leur couvent, deux hospices avaient été édifiés pour y recevoir les pèlerins, qu'ils soient sains ou malades. Dès son entrée dans la Ville Sainte, Godefroy de Bouillon avait confié cette institution à Gérard Tenque, qui créera l'Ordre des Hospitaliers.

La santé des pèlerins est donc prise en charge par cette fondation. Encore faut-il assurer leur sécurité, car les embuscades sont nombreuses et tous les chrétiens ne peuvent parvenir à la Ville Sainte. Prenant conscience de ce problème, un chevalier du nom d'Hugues de Payns s'entoure de huit compagnons et, sous la bannière de l'Ordre de Saint-Jean, ils escortent les pèlerins, pendant neuf ans, à travers les passages infestés de pillards.

Cet Hugues de Payns est champenois comme le Pape, car originaire de Payns, petite commune à 10 kms au nord de Troyes. Il n'a laissé pour tout souvenir dans son village natal, qu'une modeste maison, humble vestige d'un édifice beaucoup plus important, agencé en carré, et dont les douves ont fait place, au fil des siècles, à un modeste ruisseau dont le trajet rectiligne délimite le tracé de ce qui fut une des plus importantes et une des premières commanderies.

Donc, Hugues de Payns et ses compagnons sillonnent la route des Croisades. Ils prononcent leurs trois voeux : Pauvreté, Chasteté et Obéissance, et prennent pour nom : "Les Pauvres Chevaliers du Christ".

Mais le temps passe et, en 1118, Baudouin I s'éteint. Il est remplacé par Baudouin de Bourcq, son cousin. C'est encore un champenois puisqu'il est originaire de Bourcq, petit village entre Vouziers et Mazagran. Il se fait sacrer Roi de Jérusalem sous le nom de Baudouin II.

Payns (Aube)

Ce modeste bâtiment est le vestige d'un des plus importants édifices de l'Ordre.

Ce roi éprouve une vive sympathie à l'égard des Pauvres Chevaliers du Christ, et leur cède les ruines du Temple de Salomon. Dès ce moment, Hugues de Payns et ses compagnons prennent pour nom "Les Chevaliers du Temple" ou "Templiers", en raison de leur habitat.

Par la suite, d'autres Ordres militaires et religieux naîtront tels les Chevaliers Teutoniques, d'origine germanique. Cet ensemble de milices est bénéfique, chacun voulant surpasser les autres.

Donc, nos Templiers bénéficient d'un nom distinct, et d'un quartier général indépendant, bien qu'en ruines.

Mais il leur est nécessaire d'obtenir une règle religieuse précise pour que leur Ordre existe officiellement. Dans ce but, Hugues de Payns et ses amis retournent en Occident et se présentent au Pape Honorius II.

A ce moment précis de son évolution, la jeune milice a déjà pris de l'envergure politique puisque dans son effectif se trouve un personnage noble, important, et c'est encore un champenois, puisqu'il s'agit d'Hugues , cousin du fondateur et Comte de Champagne. Le Pape approuve le projet d'Hugues de Payns et l'invite à se rendre à Troyes (encore en Champagne) où le concile ouvert le 13 janvier 1128 fixera les règles et obligations du nouvel Ordre.

Leur règle aurait été rédigée par Saint Bernard. Ce personnage est né en 1O92 au château de Fontaine-les-Dijon. Il entre en 1112 à Citeaux, puis fonde une abbaye au sud-est de Troyes dans une vallée sauvage servant de repaire aux pillards. Par un curieux hasard, l'abbaye de Saint Bernard a été reconvertie en prison. Ce lieu prédestiné à accueillir les marginaux, c'est Clairvaux : la claire vallée... Notons au passage que Saint Bernard était au moins champenois d'adoption.

Le concile terminé, les Templiers se séparent pour collecter les fonds. Les dons affluent de toute la Chrétienté. Ils héritent même du royaume de Castille et d'Aragon.

En 113O, l'Ordre du Temple est reconnu officiellement, a un nom, un chef, un "siège social", une règle, et des biens mobiliers et immobiliers. Les Templiers peuvent donc rejoindre la Palestine pour délivrer le tombeau du Christ et continuer à protéger les pèlerins. L'élan mystico-chevaleresque qui enflamme l'Occident, apporte bientôt une aide précieuse à la jeune milice. Rapidement cet Ordre, de la dimension d'une section, prend l'envergure d'une compagnie, d'un régiment, d'une armée. Cette troupe est dirigée par le Grand Maître de l'Ordre en personne, toujours choisi parmi les militaires. Il faut s'organiser, et apparaît alors la hiérarchie structurée en commandeurs (chefs de corps), en chevaliers (officiers),en

sergents (sous-officiers) et hommes de troupes. Rien n'arrête la milice au combat, ni le nombre d'adversaires, ni le soleil brûlant de Palestine.

Les Templiers sont à la fois moines et soldats. Certains que Dieu les protège, ils ne craignent pas la mort. Aucun texte ne peut décrire ces champs de bataille où les cadavres gisant sur le sable brûlant pourrissent en dégageant une odeur pestilentielle. Aucun chiffre ne peut estimer le nombre de moines-soldats perdant leur vie contre les Musulmans au nom de leur foi.

Bientôt, en Terre Sainte, la vue d'un chevalier du Temple, vêtu d'une cape blanche frappée d'une grande croix rouge à huit pointes, devient un symbole de courage et de vaillance. Mais, intérieurement, qu'étaient ces hommes dont l'apparition provoquait aussitôt crainte et respect ? Des moines, des religieux confrontés à un cas de conscience : Comment, conformément à la parole divine, aimer son prochain et semer la mort sur un champ de bataille ?

Qu'il devait être difficile de saisir un goupillon, les mains tachées de sang.

Tournons donc la page douloureuse des guerres en Palestine et qui, comme toute annexion coloniale, répond à ce besoin humain et éternel de conquêtes territoriales. Pendant que le Proche-Orient, Terre Sacrée, se transforme en charnier, en Europe, l'Ordre se lance dans les activités artisanales, agricoles et bancaires, dont les bénéfices financent les Croisades.

Il possède des fermes, églises, chapelles, moulins, terres, maisons, briquetteries, hôtels, forges, mines,manufactures, banques, navires, etc... Ces établissements sont le plus souvent gérés par un ancien soldat, revenu malade, , blessé ou handicapé de Palestine, et qui se trouve attitré du grade de "Commandeur".

Ces hommes qui, aux Croisades, avaient assumé le double statut contradictoire de moines et de soldats, éprouvent ici un autre cas de conscience, car comment être à la fois moine et patron dans une briquetterie, une forge ou une mine ? Comment être à la fois moine et banquier, être détaché des biens matériels de ce monde et faire prospérer son affaire ?

Malgré ce problème, ils réussissent dans leur mission et assurent la prospérité de l'Ordre qui, en deux siècles, comptera, selon certains, 9000 propriétés en Europe dont 2000 en France.

Mais le Temple, en France, assure aussi une mission de recrutement et d'entrainement et possède des châteaux tels que Gréoux-les-Bains ou Montaiguillon. Le Larzac, ressemblant étrangement à la Palestine par son sol, son environnement et son climat, devient un camp d'entrainement militaire autour du petit village de La Couvertoirade.

Qui était recruté ? Bien sûr, les volontaires animés de la foi la plus profonde, mais aussi des brigands, des pillards, des proscrits, des excommuniés, des serfs en fuite, des condamnés.

N'allons pas juger trop sévèrement ces admissions. D'abord la Palestine était un pays trop rude pour les coeurs tendres et les petites natures. D'autre part, l'amnistie accordée par l'Ordre donnait une chance de salut à tout homme, car chacun, quelque soit son passé, a le droit de se racheter. Il serait bon de nous rappeler de temps à autre que Judas a été condamné par l'Eglise non pour avoir vendu le Christ mais pour avoir cru que son crime ne lui serait jamais pardonné.

Qu'il nous est difficile aujourd'hui de comprendre les relations possibles entre le chevalier de noble naissance et le pillard vulgaire et brutal.

Coulommiers (Seine et Marne)

Sans aucun doute, la commanderie la mieux conservée de France

Neussargues (Cantal)

Hélas, ce bâtiment n'est plus visitable. En effet, les vols répétés ont eu raison de la bonne volonté des propriétaires.

La Guerche (Indre-et-Loire)

La commanderie de l'Epinat est devenue une agréable résidence secondaire à louer pour les vacances

Dans le jardin, les propriétaires ont eu la surprise de trouver cette croix sculptée

St-Nicolas de Redon (Loire-Atlantique)

L'ancienne aumônerie

Noyal-Muzillac (Morbihan)

Cette église, datant du XVème s. a été reconstruite sur l'emplacement d'une église templière. Cependant elle retient l'attention par sa chaire à prêcher placée à l'extérieur

Richerenches (Vaucluse)

Les habitations sont construites dans la muraille de l'ancienne commanderie

Mais la tolérance est la clef de l'harmonie. Le Templier religieux connaissait l'ancien condamné, pouvait être lié d'amitié avec le Templier banquier, mais celà ne l'empêchait pas de prier. C'est ainsi que s'atténuaient les tensions dans l'intérêt de la croix rouge à huit branches, leur seul point commun.

Car, comment voulez - vous obtenir autrement l'harmonie parfaite dans une organisation disséminée sur six pays, comprenant des centaines de milliers de membres répartis sur 9000 propriétés, et ayant des origines, des métiers, des langues et des caractères différents ?

C'est dans ce climat de compréhension et de tolérance que le Temple vivra près de deux siècles, amassant privilèges, honneurs et richesses.

Depuis le 29 mars 1139, ils relèvent directement du souverain-pontife, ce qui leur permet d'échapper à l'autorité écrasante des puissants évêques.

Le Pape Innocent III leur accordera l'immunité contre les excommunications religieuses.

Mais le temps passe et, en Palestine, les croisades s'épuisent en combats menés maladroitement par des chefs chrétiens, plus soucieux de s'accaparer un territoire que de défendre le tombeau du Christ. C'est ainsi que Jérusalem est perdue en 1187. Le 12 mai 1291, c'est Saint-Jean-d'Acre.

D'échecs en défaites, le royaume de Jérusalem s'effondre. Un repli s'impose et les Templiers reviennent en France.

Personne n'applaudit le retour des héros. Depuis 1128, l'Occident connaît la prospérité économique et sociale. Nos ancêtres s'installent dans un confort douillet et perdent toute combativité. L'arrivée des Templiers ? C'est le retour d'une armée oubliée, les vaincus des Musulmans ! Des soldats forgés dans l'enfer des combats et qui seraient devenus asociaux et déshumanisés par la guerre.

Michelet les estime à environ 15OOO, ces cavaliers lestes, rapides, mieux entrainés que les hommes du roi. Ils sont entourés de leurs écuyers, leurs sergents, mais aussi de ces soudards dont nous avons parlé précédemment. La croix rouge sur l'épaule gauche n'a pas rendu ces derniers plus sympathiques pour autant. Nous pouvons imaginer aisément ces hordes de mercenaires balafrés, blessés, brunis, la peau tannée par le soleil de Palestine.

Leur aspect agressif est accentué par un manque de tenue. C'est de cette époque que datent les expressions **"boire comme un Templier"** ou **"jurer comme un Templier"**. Certaines légendes, plus ou moins fondées d'ailleurs, parlent de jeunes filles enlevées, séquestrées, violées et retrouvées mortes.

Avec le retour du Temple, c'est la peur qui s'installe. Une crainte injustifiée car ces hommes, fiers et rudes, certes, ne sont animés que par le bien, puisque leur devise est extraite du verset du psaume 13 : **"Non Nobis, Domine, Non Nobis, Sed Nomini Tuo Da Gloriam"** (Non pour nous, Seigneur, non pour nous, mais pour la gloire de ton nom), devise copiée aujourd'hui par de nombreux faux Ordres se prétendant héritiers du Temple.

Mais qu'importe ! Ces hommes sentant la sueur et le cheval, avec leurs plaisanteries de corps de garde, choquent une société en quête de raffinement et de courtoisie. Petit-à-petit, les mentalités changent. Il était agréable de financer l'Ordre du Temple tant qu'il encadrait, en Palestine, les marginaux que l'on envoyait là-bas en pénitence. Au XIIIème siècle, Jérusalem était synonyme de Cayenne. Mais aujourd'hui, ils sont là, en France. Et pour un Templier surpris en état d'ébriété, le peuple, toujours enclin aux généralités salit toute la milice, oubliant les moines animés de la foi la plus pure.

La royauté, quant à elle, voit dans cet Ordre, le danger d'une armée plus puissante que la sienne et qui échappe à son contrôle puisqu'elle relève directement de l'autorité du Pape.

Les nobles ont eu de nombreux démêlés judiciaires avec le Temple ; même la fortune de la Milice devient un handicap, car il n'est pas bon de prêter tant d'argent que le client ne puisse rembourser. Le roi de France lui-même est endetté.

La puissance commerciale du Temple porte ombrage au commerce privé.

Enfin, la discrétion imposée à tout Templier sur les affaires de l'Ordre ne pouvait plaider en sa faveur. Trop privilégié, trop puissant, trop organisé, trop riche, trop mystérieux, l'Ordre du Temple ne devait vivre encore trop longtemps. Ce bon géant, au royaume des nains, effrayait par sa taille, car on ne pardonne rien à ceux qui réussissent.

Les Templiers avaient fait voeu de pauvreté. Ce serment leur avait attiré l'appui des rois, le soutien de l'Eglise, et la bienveillance du peuple... au XIIème siècle. Mais les richesses de l'Ordre, à la fin du XIIIème ressemblent à de la provocation.

Comprenons bien que le Temple représentait le bras de Saint-Pierre. Son voeu de pauvreté lui servait de bouclier. En accumulant des richesses, il perdait le bouclier et le bras devenait vulnérable.

A partir de ce constat, la solution devient évidente. Il suffit à l'Ordre du Temple de revendre ses biens immobiliers, se montrer discret, redevenir pauvre.

Mais qu'allait devenir L'Ordre ? Une armée sans combats, un rassemblement de soldats dont certains, déjà, évoquaient avec nostalgie leurs souvenirs de guerre au fonds d'une quelconque taverne !

De jeunes générations qui arriveraient après la fin des croisades. De futurs officiers de salon arborant orgueilleusement la croix pattée dont le prestige reviendrait à leurs aînés ! Une richesse accumulée pour financer des croisades et qui, à l'avenir, ne pourrait que financer des banquets aux dignitaires condamnés à partager leur vie entre les fêtes et les commémorations.

Non, il valait mieux en finir...

En cette fin du XIIIème siècle, Philippe IV le Bel est roi de France.

C'est surtout un roi très catholique car personne ne peut lui adresser la parole avant qu'il n'ait entendu la messe. Il connaît la crainte inspirée par le Temple au peuple mais il connaît aussi le prestige et le mérite de cet Ordre. Il connaît la vaillance de ses soldats et la personnalité du Grand-Maître, Jacques de Molay, qu'il introduit dans sa famille.

Beaune (Côte-d'Or)

Ici, Jacques de Molay (1243-1314) fit serment de Chevalier du Temple en 1265

Montsaunès (Haute-Garonne)

L'imposante église, que connut le pape Clément V, commence à se fissurer

Le curieux remarquera sur le pignon un chrisme incliné, et l'amateur de symboles sera intéressé par un centaure peint à l'intérieur

En 13O4, Philippe demande son adoubement comme Chevalier du Temple. Par cette stratégie, le trône protégerait le bras droit de Saint-Pierre car personne n'oserait s'en prendre à une milice comptant le roi dans ses rangs.

Mais le point de vue Templier est différent. Philippe aurait été obligé de prononcer ses trois voeux : Pauvreté, Chasteté, mais aussi Obéissance à l'Ordre, c'est-à-dire au Grand-Maître. Cette fois Jacques de Molay aurait été placé au-dessus du trône de France. Mais le roi doit rester le roi. Un Grand-Maître n'a pas vocation à devenir l'épée de Damoclès d'un monarque.

L'Ordre était né et avait grandi dans l'honneur, il valait mieux disparaitre dans la gloire que se perpétuer dans l'orgueil.

Le Temple refuse. Philippe ne s'en offusque pas et lui cherche une nouvelle planche de salut. En 13O6, il propose son deuxième fils à la chevalerie de la milice. L'Ordre bénéficierait ainsi de la protection d'un prince de sang.

Le Chapitre Templier reçoit la proposition et délibère. La solution est intéressante mais dangereuse. L'Histoire a montré que deux frères peuvent se battre pour un trône. Si l'aîné bénéficie de l'appui de l'armée royale, et le cadet de la force du Temple, c'est la guerre civile à court terme.

Le Chapitre Templier refuse cette deuxième proposition. L'Ordre n'était pas l'émanation de la Couronne, il ne pouvait devenir ni son épée, ni son adversaire.

Il est évident que le Temple veut en finir. Ce n'est plus qu'un vieillard essouflé et inutile. Sa naissance avait été placée sous le signe de la Champagne, son séjour en Palestine sous le signe de l'épée, sa vie en Occident sous le signe de la richesse, sa fin sera placée sous le signe de la fatalité.

Philippe IV le Bel place sur le trône de Saint-Pierre une de ses relations, Bertrand de Got, qui prend pour nom : Clément V.

Ce dernier tente aussi de sauver l'Ordre à la croix rouge, et propose au Chapitre Templier une fusion avec les Hospitaliers. Cas de conscience : l'Ordre de Saint-Jean-de-Jérusalem est utile car il a implanté de nombreuses maladreries, ancêtres de nos hôpitaux. Le nouvel Ordre constitué aurait, dès sa fondation, hérité de la mauvaise réputation Templière.

Mais il ne suffit pas de décliner l'offre car si l'Ordre des Hospitaliers acceptait cette idée, elle pourrait être imposée à la milice à la croix rouge. On ressort donc de vieilles querelles laissant entendre que toute fusion est impossible pour cause de missions différentes.

Le roi et le Pape sont à bout d'arguments. Le Temple veut subir le martyr ? Que sa volonté soit faite !

L'histoire du Christ se répète, mais cette fois nous avons deux Ponce Pilate : Clément V et Philippe IV le Bel qui s'en lavent les mains. Le roi de France confie le rôle de Judas à son conseiller Guillaume de Nogaret, que ses manières désignent comme bourreau idéal.

Philippe expédie les ordres d'arrestations contre les commanderies Templières. Jacques de Molay est prévenu avant la date fatidique du Vendredi 13 Octobre 1307. Il dispose d'une armée plus puissante et mieux entraînée que celle du monarque. Un mot, un ordre, et le drame est évité.

Mais une fois de plus le destin doit suivre son cours. Aucune résistance ne doit être opposée aux hommes du roi. Et l'on voit à Paris, au matin de l'arrestation, des soldats pourtant aguerris, se jeter du haut des remparts, plutôt que se rendre.

Selon certains, 2OOO Templiers seulement sont enfermés dans les geôles. Ce n'est pas la totalité, mais c'est suffisant pour que l'Ordre soit décapité.

La torture débute et Jacques de Molay n'est pas épargné. Les Templiers font des déclarations les plus contradictoires au sujet de leur soi-disant idole, le **Baphomet**. Le Grand-Maître lui-même revient sans cesse et volontairement sur ses aveux, signant ainsi sa propre condamnation au bûcher en qualité de relaps. Pour lui, l'épée de Damoclès est tombée. Ancien soldat, il avait combattu par l'épée, il devra périr par le feu.

Le Pape Clément V, connaissant la réalité des faits, refuse d'examiner de plus près les aveux obtenus par l'Inquisition. En mai 131O, 54 Templiers sont brûlés vifs pour être revenus sur leurs aveux. N'oublions pas qu'ils sont moines-soldats dans l'âme : ils connaissent la violence et n'ont pas peur de la mort.

Mais que sont devenus les biens matériels de l'Ordre ?

Le Pape Clément V, et bien que l'Eglise ait toujours eu besoin d'argent, ne veut pas se repaître du cadavre d'une milice qui a si bien servi la Chrétienté. Par la bulle **"Vox in Excelsis"** du 3 avril 1312, il prescrit la dévolution des biens immobiliers des Templiers aux Hospitaliers qui doivent s'endetter pour répondre aux exigences du trésor royal.

Le 18 mars 1314, un bûcher est dressé sur le parvis de Notre-Dame de Paris. Trois dignitaires, dont le Grand-Maître, y montent. La foule est là, hébétée et mitigée : Qu'ont fait ces hommes pour mériter un châtiment aussi dur ?

Jacques de Molay pense soudain à la postérité. Il ne parle pas pour se défendre car il a si souvent côtoyé la mort qu'il reste indifférent à son étreinte. Il veut laisser un message pour que son Ordre soit inscrit dans les pages glorieuses de l'Histoire de la Chrétienté. Du peu de souffle qu'il lui reste, il déclare que l'Ordre du Temple est sain et que lui, Jacques de Molay a avoué sous la torture. La foule murmure. Le regard du dernier Grand-Maître se pose sur le légat qui, troublé, diffère la condamnation au lendemain. Mais Philippe IV ne l'entend pas ainsi. Jacques de Molay n'est plus que l'ombre de lui-même car les tortures l'ont épuisé. L'incident de Chinon en est la preuve. A quoi bon grâcier cette carcasse sanglante, malade, torturée, abandonnée par la force et que seul un courage digne d'éloges permet de faire tenir debout, ou presque... La grâce royale ne pourrait que prolonger de quelques semaines tout au plus le peu de vie qui animait ce cadavre. Des semaines de souffrances et de remords. Il valait mieux que Jacques meurt aujourd'hui en héros, que dans quelques jours comme un lâche.

La puissante machine judiciaire ne peut plus reculer.

Deux bûchers sont dressés en hâte. Jacques de Molay et Geoffroy de Charnay y seront brûlés au crépuscule. L'Ordre du Temple, flambeau du XIIème siècle, se terminait par un brasier dont la luminosité surpassait celle du soleil couchant.

C'est ainsi que le dernier Grand-Maître a quitté dignement notre terre pour entrer aussitôt dans le monde des mystères de l'Histoire.

A la mort du Christ, le soleil a connu une éclipse. A la mort de Jacques de Molay, c'est la prospérité qui disparaît, et le deuil sonne pour les principaux protagonistes. Le 2O avril 1314, Clément V meurt en Avignon suivi le

9 Novembre par Philippe IV le Bel, puis par Guillaume de Nogaret.

La société semble aussi touchée par la disgrâce. La papauté, divisée, se réfugie partiellement en Avignon. Les églises se vident et l'ascension de l'inflation n'a d'égal que la vague de mortalité due aux épidémies. La famine se répand et la guerre de cent ans débute entre la France et l'Angleterre et engendrera une haine raciale entre nos deux pays pendant plus de cinq siècles.

Avignon (Vaucluse)

Moulage du gisant du pape Clément V

Carentoir (Morbihan)

Ici les chevaliers auraient été massacrés dans cette commanderie,en expiation de leurs péchés

Montmajour (Bouches-du-Rhône)

Les tombes étaient creusées dans le rocher, autour de la chapelle

Cloué
(Vienne)

Gisant en pierre d'un chevalier

St-Aubin d'Ecrosville (Eure)
Gisant de Richard d'Harcourt, fondateur de la commanderie de Renneville

Carentoir (Morbihan)
Ce gisant en bois est rare. Il n'en reste que 4 en France

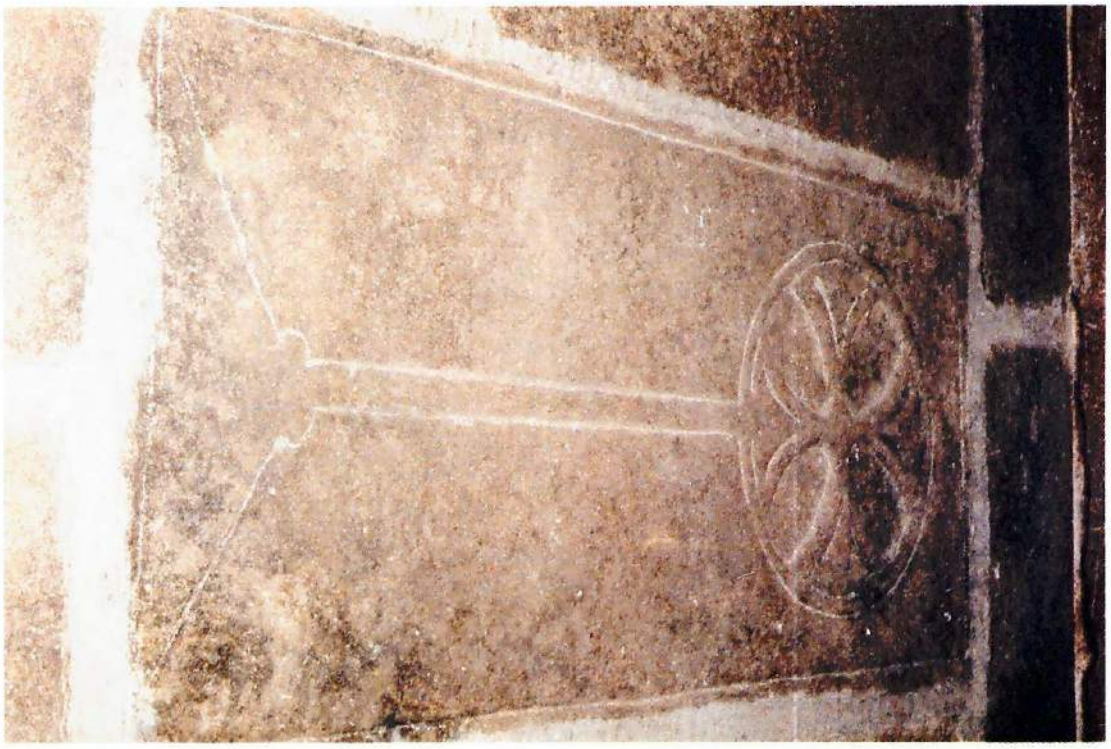

Maisonnisse (Creuse)
Une tombe templière

Courteix(Corrèze)
Tombe de chevalier

Rampillon
(Seine-et- Marne)
Le sol de l'église est parsemé de nombreuses tombes de chevaliers de l'Hôpital

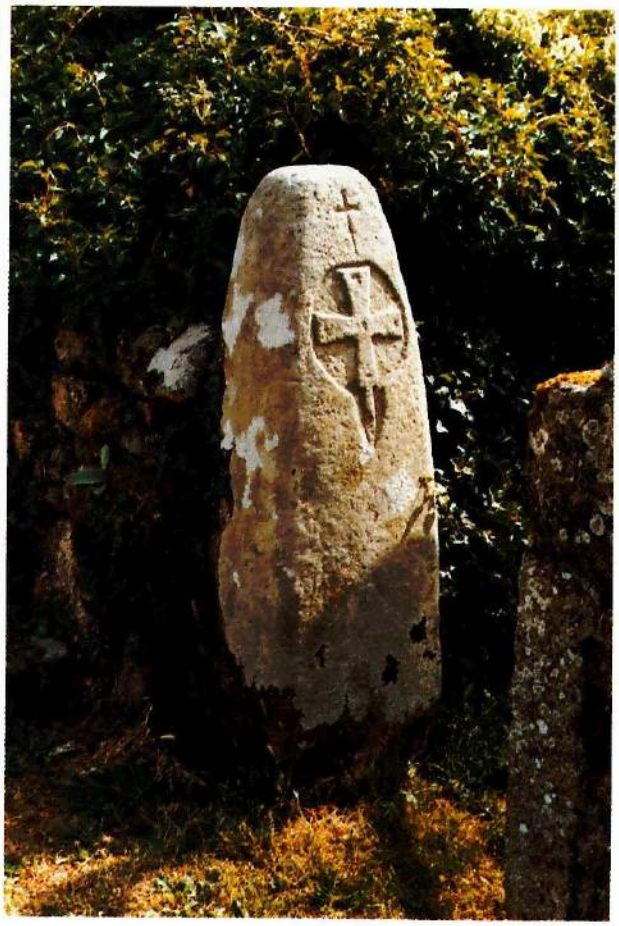

Locoal-Mendon
(Morbihan)
Le Men ar Manac'h : la pierre du moine

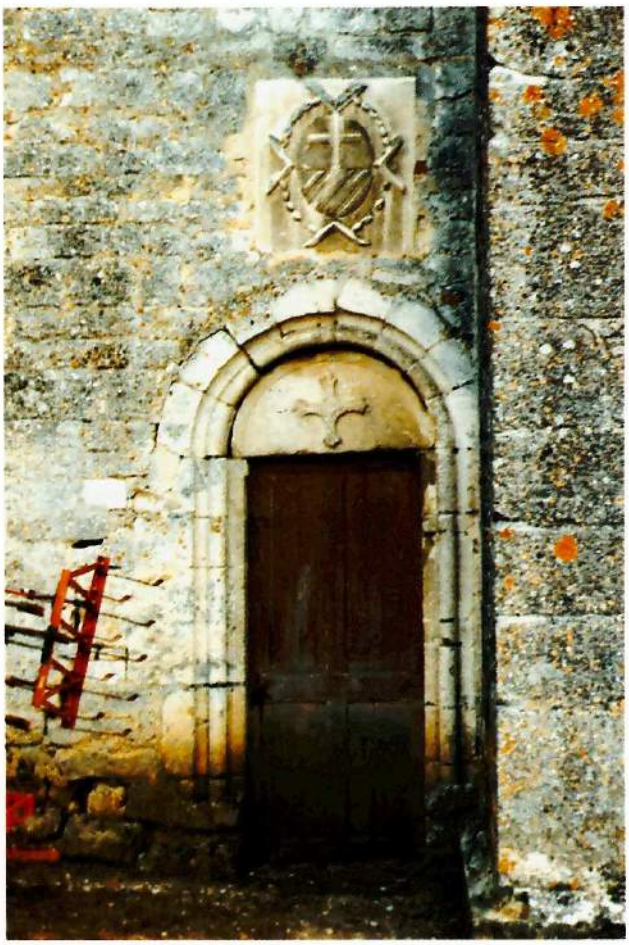

Bar-sur-Seine (Aube)
Ici, le souvenir des commandeurs Hospitaliers est maintenu par leurs armoiries

CHAPITRE 2
LES PROPRIETES TEMPLIERES A REIMS ET A 50 KMS AUTOUR

Reims (Marne)
Les caves Veuve-Clicquot : ici s'élevait la commanderie

REIMS ET LE PATRIMOINE DES MOINES

Reims (Marne)

A l'Hôtel Le Vergeur, ces deux arcs sont les derniers vestiges de l'ancienne commanderie

Pour comprendre l'implantation de l'Ordre du Temple à Reims, il nous faut remonter l'Histoire de quelques siècles.

Saint Remi, l'évêque bien connu pour avoir baptisé Clovis, semble touché par la grâce divine. Ce n'est pas seulement un prêcheur, il possède également des pouvoirs exceptionnels et de nombreuses villes, en France, témoignent des miracles réalisés par ce saint.

A Reims, un incendie, au temps de Remi se déclare parmi cette multitude de maisons réalisées en torchis et en bois. Evidemment, les services de secours n'existent pas encore, et le feu se propage d'une masure à l'autre, comme une traînée de poudre.

La croyance populaire, sous l'emprise du paganisme, attribue les origines de l'incendie aux esprits démoniaques. Pour Remi en tout cas, démon ou pas, c'est un devoir d'aider les pauvres. Que fait Remi ? Les chroniqueurs ne le précisent pas. Toujours est-il qu'il chasse les créatures infernales au-delà d'une porte percée dans l'enceinte de la ville et portant le nom de **"Porta Patens"**.

L'incendie s'éteint, et le saint, en remerciement, décide l'érection d'une église à cet emplacement et la dédie à Saint Martin.

En 1O4O, l'édifice tombe en ruines. Un chanoine nommé Constant la répare, et la place sous l'invocation de la Sainte-Trinité.

En 117O, Henri, Archevêque de Reims, loue aux Templiers de la Neuville, cette église et le terrain situé entre la Porte Mars et la rue Linguet.

Les Templiers y bâtissent un hôtel et un manoir seigneurial, un colombier, des jardins, un auditoire, des prisons et bénéficient de la haute, moyenne et basse justice sur l'enclos du Temple.

Rapidement, cet Ordre, placé en Occident sous le signe de la prospérité, possède à Reims : une maison dans l'enclos du Temple, deux derrière le jardin, sept rue du Temple, une rue des Bouchers, une rue Montginglon, une près du cimetière Saint-Jacques, une rue des Telliers (1226), une rue Neuve (1256), une dans l'actuelle rue des Templiers (128O), et enfin le château de Madrid.

Le Temple bénéficie aussi de surcens en ce qui concerne : une maison rue Devant-la-Cour-Notre-Dame (1245), deux rue de la Mercerie (1244-125O),

une rue Cochon de Montlaurent (1248), quatre au marché (1211-1218-1227-1236), une au marché aux laines (1248), une à la Porte Mars (1247), une rue des Telliers (1247), quatre rue des Bouchers (1243-1245-1281), une au Mont-Oyson (1245), une rue de la Tournelle (1245), deux rue de Coucy (1248-1258), une rue Jean-le-Grès (1251).

Les Templiers fondent également une école, d'ailleurs assez importante.

Passons sur les nombreuses donations et rentes.

Et encore cette liste ne concerne-t-elle que les propriétés à Reims car, à l'extérieur, les héritiers des "Pauvres Chevaliers du Christ" possèdent à :

- Bétheny : 7 journels 77 perches de terre ;
- Brimont : une vigne ;
- Cauroy-les-Hermonville : prés, vignes et terres ;
- Cernay : la dîme d'un canton ;
- Cierges : un tiers de dîmes et un droit sur bêtes
- Cormicy : deux champs et un bois ;
- Courcelles-Rosnay : le"Pré du Temple", droit de justice, fief, seigneurie, avec mairie, lods, ventes, part de dîmes ;
- Courtagnon : un tiers de dîme et deux tiers des offrandes ;
- Cunel : moitié de dîme ;
- Epernay : pré, bois, vignes et maison ;
- Epoye : seigneurie avec mairie, justice d'un canton, treizième de dîme, droit d'un pot par an sur chaque tavernier ;
- Fismes : 5O arpents de terre et des droits de cens sur ces terres, prés, maisons, droit de vinage, justice ;
- Fresne : fief seigneurial avec mairie, etc...

- Hermonville : maison, pressoir, vignes, terres, bois à limon ;

- Ludes : la seigneurie de la rue du Temple, droit de rouage, de forage, surcens sur un jardin, bois et champs ;

- Montcornet : une maison et 40 arpents de terre ;

- Monthelon : cens, obole, vignes ;

- Mont-Saint-Martin : quart de dîme ;

- Mont-Saint-Remi : terre et seigneurie ;

- Moronvillers : tiers de dîme ;

- Nanteuil-la-Fosse : deux chapelles et tiers dîme ;

- Ormont : un couvent ;

- Pouillon : une vigne ;

- Prouilly : une rente de 12 setiers , une de 8 muids, une de 20 sols, une de 10 sols, vigne et chapellenie ;

- Romain : moitié des revenus de l'autel, un cens de 7 sols, champs, vivier, prés, 18 setiers de terre à semence, 6 de vigne, un quart de fauchée de prés, plusieurs maisons, basse justice, rentes et cens en grains et en argent ;

- Saint-Hillier : un quarante-huitième de dîme ;

- Savigny-sur-Aisne : tiers de dîme ;

- Sugny : moitié et quart de dîme ;

- Vaudesaincourt : moitié de dîme, dix setiers de blé -avoine ;

- Villers-Franqueux : mairie avec moyenne et basse justice, maison, jardin, censives,vignes, aubaines, bourgeoisie, lods, ventes.

Mais tous ces biens ne sont pas obtenus uniquement par des dons. Examinons, par exemple, les acquisitions à Berméricourt.

BERMERICOURT
LES MOINES SEIGNEURS...

En avril 1244, Renaud de Guignicourt leur vend maison, surcens et moitié du four banal pour 190 livres.

- 1244 : Simon de Lobbes, seigneur dominant, leur vend la moitié de la vicomté.

- Henry de Soisy vend sa suzeraineté pour 2O livres.

- Février 1245 : Roger, écuyer, leur vend un cens.

- Jean, chevalier de Courlandon, renonce à sa suzeraineté pour 1OO livres.

- Juillet 1239 : Raoul de Romain leur cède tout pour 3O livres fortes.

- Novembre 125O : Geoffroy de Chaudardre leur vend son fief.

- 125O : pour 1O livres de Provins, ils obtiennent un cens de demoiselle Aélide.

- 1256 : une rente avec lods et cens est achetée à dame Félize.

- Octobre 1261 : une troisième femme, demoiselle Perette, leur vend une rente d'un demi-quartel de blé, autant d'avoine, une demi-poule et un cens.

Ces transactions permettent la constitution d'un domaine important comprenant une maison à usage de ferme, 143 arpents de terre, et ce, dès 1262. Le commandeur a haute, moyenne et basse justice dans le village, cens et rentes seigneuriales avec droit de bourgeoisie, lequel consiste à percevoir, chaque année, un setier d'avoine et deux poules par ménage.

LA NEUVILLE
LA COMMANDERIE DISPARUE..

Nous le constatons, les donations au Temple de Berméricourt sont peu nombreuses. Cependant, méfions-nous des généralités et, pour nous en convaincre, examinons l'histoire de la commanderie de La Neuville, ancien village aujourd'hui disparu, et qui fut situé sur le territoire de l'actuelle commune de Dampierre-au-Temple, à quelques kilomètres de Châlons-sur-Marne.

Hugues de Payns, fondateur et premier Grand-Maître de l'Ordre, procède lui-même à l'inauguration de cette commanderie, en 1132, c'est-à-dire quatre ans après le concile de Troyes.

A l'origine, l'évêque de Châlons-sur-Marne leur fait don d'une maison à La Neuville, des terres qui l'entourent, et des cens à Recy, Cernon, La Veuve, Les Grandes Loges, Saint - Etienne - sur - Vesle, Coupelz, Saint-Quentin, Courtisols.

En peu de temps, cette commanderie reçoit des terres, des maisons, des serfs, etc...

Nos amis Templiers retroussent leurs manches et construisent, en 1136, le moulin de Ponreux. Sensibles à la détresse, ils dirigent un hôpital à Possesse (1142).

Des villages entiers leur sont offerts. En 1165, ils reçoivent Maucourt (aujourd'hui Vitry-le-François). En 1147, c'est Noirlieu (La-Neuville-les-Epense). Enfin, en 1189, Dampierre-au-Temple et Saint-Hilaire-au-Temple.

LA COMMANDERIE DE MERLAN ET LA MANIE DU TROC

Il semblerait que les commandeurs de cette maison soient passés maîtres en échanges de propriétés.

Primitivement, l'Ordre possède une ferme et, au sud, un château baptisé Plumont, près de leur moulin.

En 1166, la Suippe et les viviers de Bétheniville, appartenant à Henri de France, archevêque de Reims, débordent, emportent le moulin, envahissent et détruisent le château.

Le prélat rémois les dédommage en leur offrant la terre de Grantmont, et un seigneur de La Neuville abandonne tous ses droits sur les terres de la vallée.

L'Ordre, à cet emplacement, construit une commanderie du nom de Merlan. L'édifice, détruit pendant la guerre, a fait place à des bâtiments situés au même endroit.

Cette ferme de Merlan est à quelques centaines de mètres à droite de la route, lorsque l'on quitte Pontfaverger pour se rendre à La-Neuville-en-Tourne-à-Fuy.

En décembre 1216, ils reçoivent le territoire entre l'Arne et l'Arnelle. En 1217, ils échangent une grange et des terres contre des biens à Aussonce. A partir de 1239, il leur est offert, progressivement, Aussonce, les moulins de Saint-Médard-sur-Suippe, avec droit de basse, de moyenne justice et la seigneurie.

En 1254, moyennant une rente annuelle de 4O setiers d'avoine, ils acquièrent d'immenses marais appartenant à l'archevêque Thomas de Beaumetz.

Le patrimoine s'aggrandit et la commanderie de Merlan possède un moulin à Pontfaverger, un à Hauvine, un à Auberive, avec droits de pêche, cens et rentes.

Ajoutons l'achat d'une dîme à Liry pour 275 livres (1221) ainsi que le patronage de l'église de cette paroisse et les deux tiers des offrandes aux trois grandes fêtes. Enfin, des biens à Souain, Sommepy, Seuil, Machault, Heutregiville.

Mais la passion des échanges harcèle les commandeurs. En mai 1274, le quart des moulins, des terres, 6OO livres comptants, et un droit de mouture sont échangés contre les moulins construits sur le ruisseau de Marizi et appartenant à l'abbaye de Saint-Thierry, près de Reims.

LA COMMANDERIE DE BOULT-AUX-BOIS

(le bois dans le bois)

En Occident, pour le Temple, toute terre, même inculte, devient productive.

En 119O, un seigneur nommé Richard de Liron leur donne une terre à Belleville et qui deviendra Boult-aux-Bois (ce nom, d'ailleurs, signifie étymologiquement : Bois-aux-Bois).

Les chevaliers y construisent une maison qui prend le nom de Temple-de-Boux, et achètent, en 1239, à Henry, comte de Grandpré, 526 arpents de bois situés entre Chestre et Falaise.

Mais, en 1261, le seigneur de Bricquenay les contraint, par voie judiciaire, à accorder à chaque manant, au temps de la glandée, le droit de mener chacun deux porcs dans ce bois. Le seigneur, lui, obtient le droit d'en faire mener trente.

A Boult-aux-Bois, comme ailleurs, le Temple agrandit son patrimoine :

- Chamiot : En 1257, Robin, seigneur de Fontenelles, leur donne sept journaux de terre arable près du bois de Chamiot. Les Templiers y bâtissent une grange pour l'exploitation de terres, une chapelle dédiée à Sainte-Avoie, et une fontaine.

- Lad'huy : En 12O9, Henri, seigneur de Landres, leur vend le quart du moulin situé au nord de cette paroisse, de l'étang nommé La Duiz, et un cens moyennant 2O livres. Les moines-soldats y construiront un vivier et une grange remplacée ultérieurement par une maison et une chapelle.

- La Chambre-aux-Loups : Vers 1229, plusieurs particuliers leurs vendent simultanément un ensemble de 2OO arpents de terre à 2 kms au sud de Vouziers. Les Templiers y construisent une ferme et une chapelle dédiée à Saint Hubert.

Mais Hugues, comte de Rethel, leur conteste en justice la liberté prise par les Chevaliers aux Blancs-Manteaux, en acquerrant cette propriété, sans lui en avoir demandé la permission.

Le comte perd le procès et accorde même aux moines un droit de pâturage pour leurs bêtes.

Enfin, en 123O, Alix Morand leur donne 7 pièces de terres.

-Claire-Fontaine : En 1225, les moines de l'abbaye de Saint-Remy leur vendent, moyennant une rente annuelle de 27 setiers de froment, autant d'avoine, 2O sols rémois... et une amende de 5 sols en cas de retard de paiement... leurs biens de Claire-Fontaine et Condé.

-Vouziers : En mai 1212, Henri de Vouziers leur donne une maison avec terre et prés, imité en celà par Pons d'Alizy, chevalier, qui leur cède une maison près du pont.

Par un de leurs échanges, les Templiers obtiennent des moines de Saint-Thierry la rivière depuis les moulins jusqu'à **"La Vieille Fournelle"**, deux fauchées de prés, une saussaie et quelques cens.

LA COMMANDERIE DE SERAINCOURT ET LES MOINES-AGRICULTEURS

L'Ordre crée également une commanderie à Serain- court, dans le canton de Château-Porcien.

Hélas, nous ne connaîtrons jamais les dates de création et d'extinction de cette établissement.

Au XIIIème siècle, c'est un manoir avec ferme, basse-cour, église, presbytère, 45O arpents de terre de labour et prairie, 14O de bois sur les 16OO arpents appartenant à la commune.

Le commandeur a droit à un quartel de froment et autant d'avoine sur chaque arpent de terre du territoire de la commune.

Mais le responsable de cette entreprise agricole supervisait également trois fermes à Chaumontaigne (dont l'une d'elle possédait une église dédiée à Saint Jean-Baptiste) pour un total de 756 arpents de terre et 18O de bois.

En 1269, un seigneur nommé Robert, donne au Temple de Seraincourt tout ce qu'il possède à Mainbressy et Mainbresson en maisons, cens, rentes, prés, vignes, bois, eaux, moulins, justice, seigneurie et 2OO arpents de terre.

Il est possible que cette commanderie ait également possédé, à Montcornet, une maison et 4O arpents de terre.

Enfin, avec un peu plus de certitude, nous savons que cet établissement possédait à Simonet (arrondissement de Charleville-Mézières) une maison, 13O arpents de terre, un moulin banal, une chapelle dédiée à Saint-Etienne et un moulin à Verneuil-sur-Aisne.

LES TEMPLIERS A LAON
LA CAPITALE CAROLINGIENNE

L'évêque Barthélémy de Vir donne aux Chevaliers aux Blancs-Manteaux, et ce, peu de temps après la création de l'Ordre, une maison rue Sainte-Geneviève à Laon et le domaine de Puisieux.

L'exemple venant d'en haut, les dons affluent, et les moines-soldats reçoivent des propriétés à Catillon-du-Temple et à Pontavert où ils construisent une chapelle. Ils possèdent également une maison à Cerny-en-Laonnois et une à Bertaignemont.

Ils possèdent aussi, à l'intérieur des remparts, un cimetière destiné à recevoir leurs chevaliers, et y édifient une chapelle, conformément à l'autorisation papale de 1139.

L'édifice est un octogone tel qu'il paraît encore aujourd'hui, sans le mur-clocher et le porche construits ultérieurement.

Viollet-le-Duc , le célèbre architecte-restaurateur, en étudiant ce monument semblable par sa forme à la chapelle templière de Metz, en déduit que tous les édifices de l'Ordre sont octogonaux... Cette théorie, trop facile, est aujourd'hui abandonnée car, en fait, aucun détail architectural ne peut être attribué spécifiquement à l'Ordre.

La chapelle de Laon a été parfaitement entretenue et restaurée par l'administration.

Le visiteur pénétrant sous le porche devine aisément l'allusion gravée sur la plaque noire surplombant le bénitier, et où il est écrit : **"Le Seigneur rachète l'âme de ses serviteurs, et tous ceux qui ont espoir en lui ne seront point desconfits"**.

SOISSONS
LES MOINES-SOLDATS AU PAYS DE CLOVIS

La longue énumération des biens acquis par l'Ordre à la croix rouge ne serait complète si nous ne mentionnions pas la commanderie, non pas de Soissons, mais de Monts-de-Soissons, sur le territoire de la commune de Serches, à 8 kms au sud-est de la préfecture de l'Aisne.

Hélas, comme pour Seraincourt, l'origine de cet établissement reste un mystère. Pourtant, les Chevaliers aux Blancs-Manteaux s'y sont établis de bonne heure puisqu'en 1133, soit cinq ans après la création de l'Ordre, Josselin de Vierzy, évêque, fait don de ses dîmes aux "Templiers de la ferme de Serches". L'établissement est en forme d'un carré au centre duquel trône une église... Transformée en poulailler... en attendant de s'écrouler, car elle n'a su résister à la torture des invasions que lui ont imposé des siècles d'histoire.

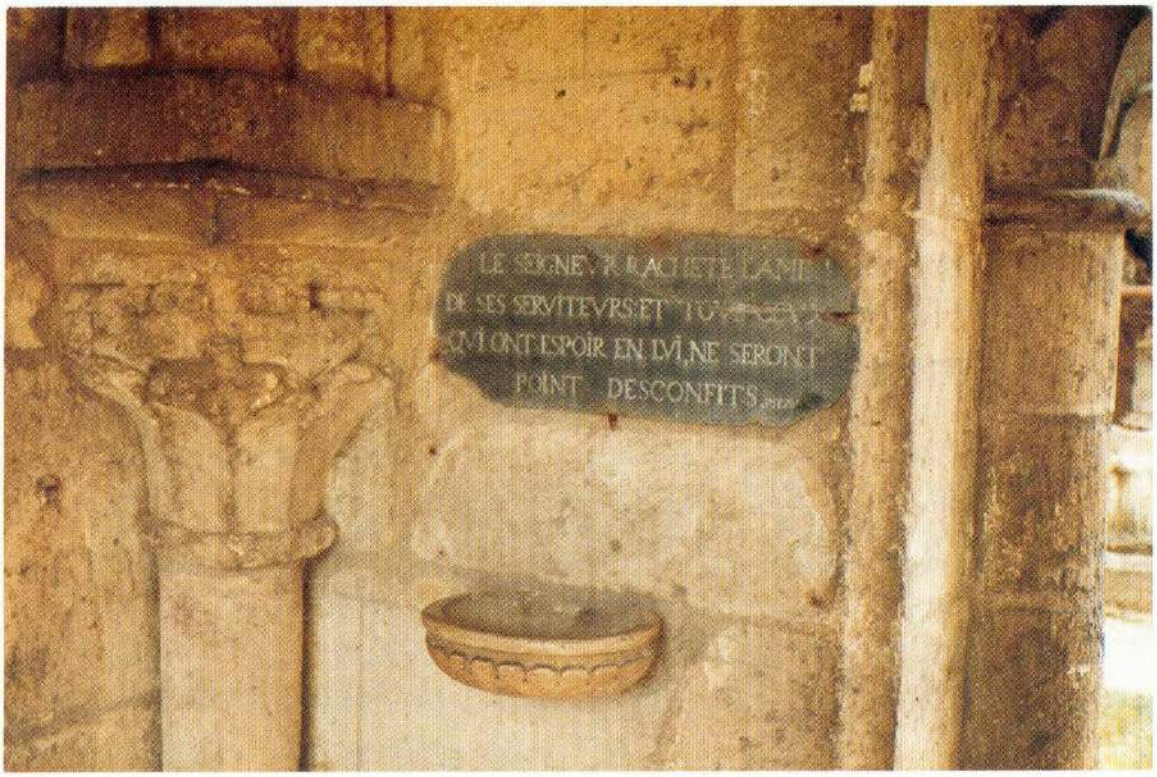

Laon (Aisne)

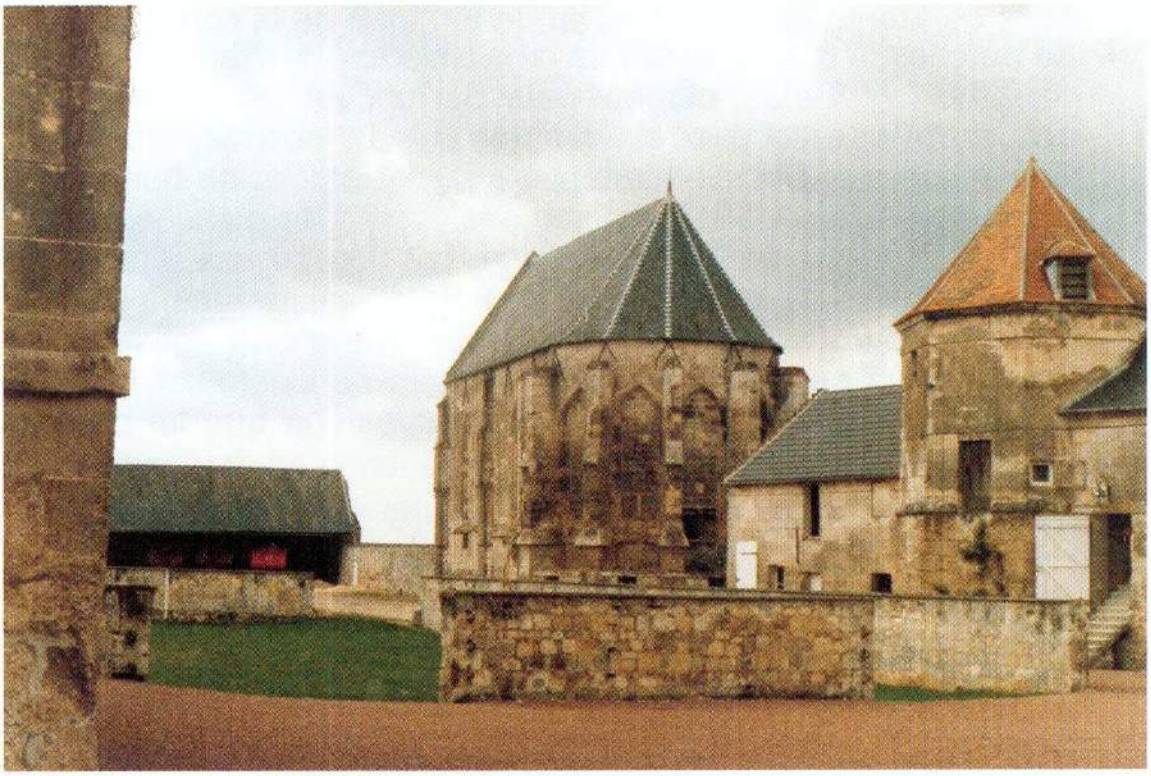

Monts de Soissons (Aisne)

Cette respectable église est devenue, comme d'autres édifices en ruines, une remise agricole

Les commandeurs de Serches sont de fins gestionnaires car leur patrimoine semble sorti d'une corne d'abondance.

En effet, nous les trouvons propriétaires de :

- 3 maisons à Soissons : rue des Rats, rue Saint-Martin, rue de la Trinité ;
- des maisons à :
  * Acy
  * Viffort
  * Filain
  * Chavignon
  * Couloisy
  * Cuiry-House
- des biens à Bucy-le-Long ;
- des vignes à Soupir et Cerseuil ;
- des dîmes, lods et ventes à Augy ;
- un four à Serches ;
- des terres à Ciry-Salsogne ;
- un jardin à Dhuisel ;
- 15 fermes réparties sur :
  * Ambrief
  * Rozières-sur-Crise
  * Courcelles-sur-Vesle
  * Viel-Arcy
  * Chassemy
  * Vailly-sur-Aisne
  * Chavonne
  * Oulchy-le-Château
  * Billy-sur-Ourcq
  * Mercin
  * Mortefontaine
  * Fismes
  * Sainte-Gemme
  * Chatillon-sur-Marne

Ils possèdent également une ferme avec laquelle nous terminerons ce chapitre, et située à quelques kilomètres avant l'entrée de Passy-Grigny lorsque, venant de Reims, nous prenons la direction de Dormans.

PASSY-GRIGNY
LES MOINES PLAIDEURS

Ici comme ailleurs, les moines-soldats se battront souvent... devant les tribunaux, pour conserver leurs privilèges.

- En 1229, contre Milon de Venteuil qui doit leur abandonner 10 arpents de bois à Sainte-Gemme.

- En 1230, contre les seigneurs Henry et Guy de Passy qui leur cèdent 7 arpents.

- En décembre 1237, contre Guillaume-Roger de Fismes qui les indemnise par un champ près de l'étang de Passy.

- En 1242, contre Enguerrand de Villiers, pour un don fait par sa mère.

- En octobre 1256, contre les familles d'Henri et Guillaume de Passy au sujet de leurs propriétés.

En novembre 1280, contre Viet de Reims pour une terre.

Les procès sont gagnés et leur patrimoine prospère. Ils possèdent 300 arpents de terre labourable, 270 de bois, le droit de faire paître leurs troupeaux dans les bois de Goussancourt, Maiguières et d'ailleurs, le droit de prendre chaque jour une charretée de bois à Coulonges.

Le commandeur a la haute justice et la seigneurie dans son domaine, composé outre ce qui précède, d'une église en ruine aujourd'hui, d'une ferme de 27 arpents à Sarcy-en-Tardenois, d'une maison à Chatillon et qui rapporte 40 livres par an, d'une rente de 20 setiers de vin dans cette commune ainsi que 113 arpents de bois et d'un vivier.

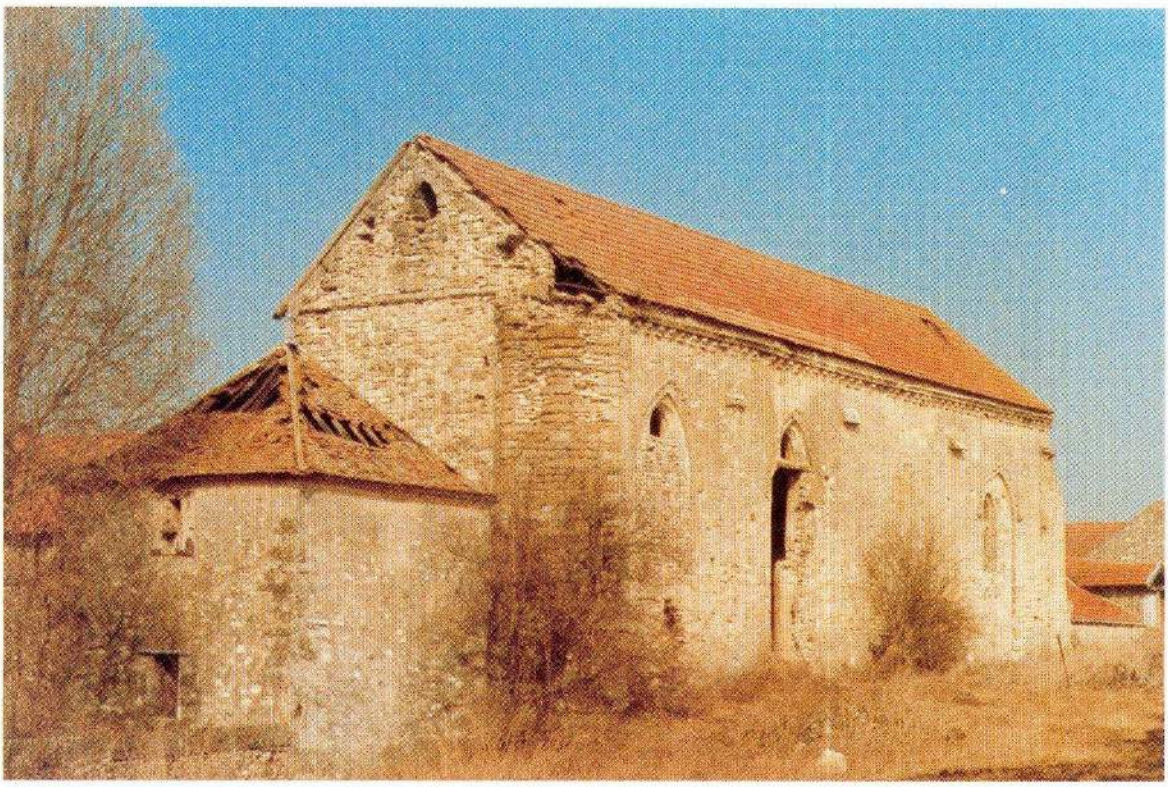

Passy-Grigny (Marne)

L'église templière, éventrée, n'est plus habitée que par les pigeons

CARTE DES PROPRIETES TEMPLIERES A REIMS ET A 50 KMS AUTOUR

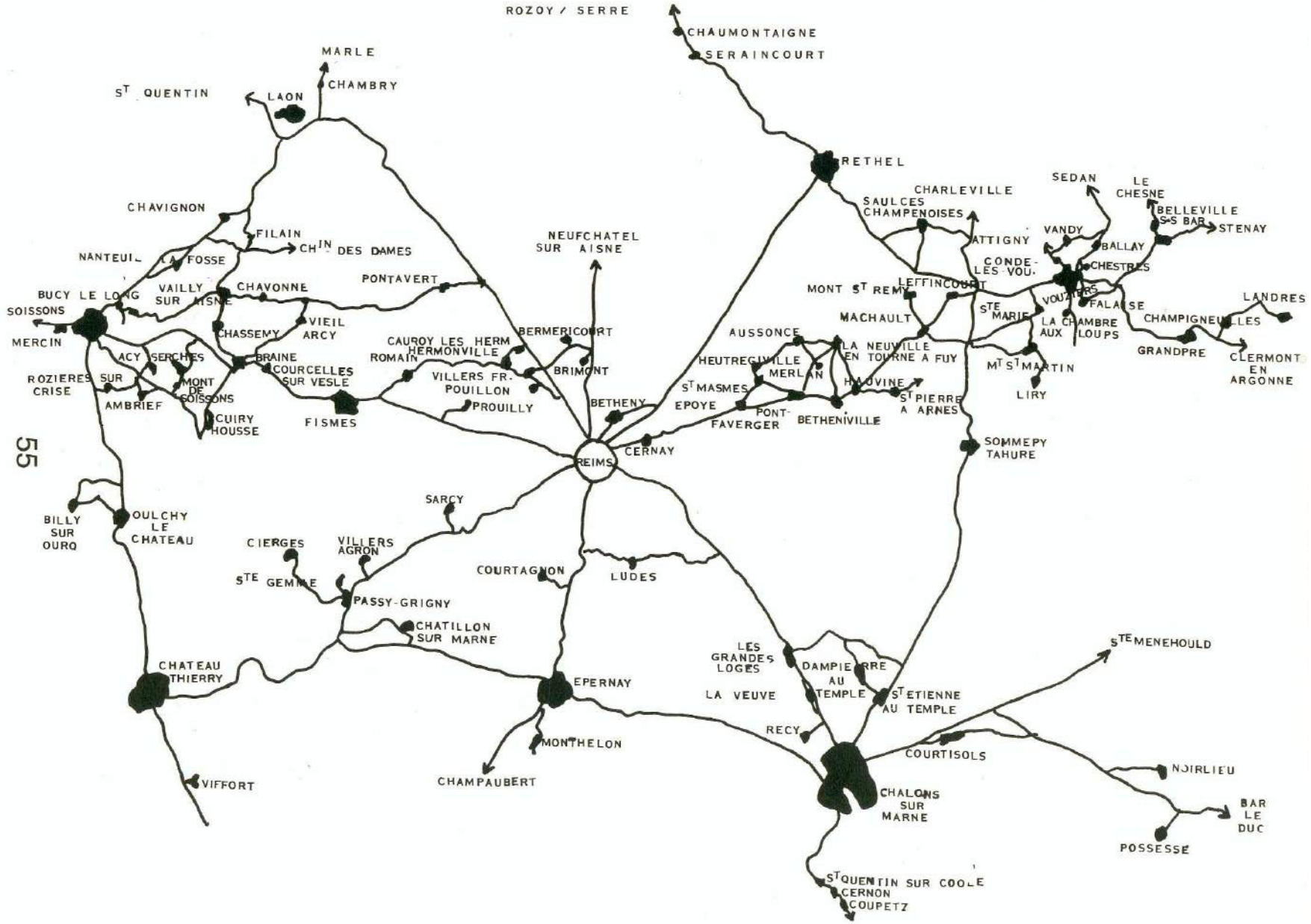
ROZOY / SERRE
CHAUMONTAIGNE
SERAINCOURT
MARLE
CHAMBRY
ST QUENTIN
LAON
RETHEL
SEDAN
LE CHESNE
CHARLEVILLE
SAULCES CHAMPENOISES
BELLEVILLE S-S BAR
STENAY
VANDY
ATTIGNY
BALLAY
CHESTRES
CONDE-LES-VOU.
CHAVIGNON
FILAIN
CHIN DES DAMES
NANTEUIL LA FOSSE
NEUFCHATEL SUR AISNE
PONTAVERT
MONT ST REMY
LEFFINCOURT
VOUZIERS
FALAISE
LANDRES
BUCY LE LONG
VAILLY SUR AISNE
CHAVONNE
SOISSONS
STE MARIE
MACHAULT
CHAMPIGNEULLES
VIEIL ARCY
CHASSEMY
LA CHAMBRE AUX LOUPS
MERCIN
BERMERICOURT
AUSSONCE
CAUROY LES HERM
HERMONVILLE
LA NEUVILLE EN TOURNE A FUY
GRANDPRE
CLERMONT EN ARGONNE
ACY
SERCHES
BRAINE
ROMAIN
COURCELLES SUR VESLE
HEUTREGIVILLE
MERLAN
MT ST MARTIN
ROZIERES SUR CRISE
MONT DE SOISSONS
VILLERS FR. POUILLON
BRIMONT
ST MASMES
HAUVINE
LIRY
AMBRIEF
CUIRY HOUSSE
PROUILLY
BETHENY
EPOYE
ST PIERRE A ARNES
FISMES
PONT-FAVERGER
BETHENIVILLE
REIMS
CERNAY
SOMMEPY TAHURE
55
SARCY
BILLY SUR OURQ
OULCHY LE CHATEAU
CIERGES
VILLERS AGRON
STE GEMME
COURTAGNON
LUDES
PASSY-GRIGNY
CHATILLON SUR MARNE
LES GRANDES LOGES
DAMPIERRE AU TEMPLE
STE MENEHOULD
CHATEAU THIERRY
EPERNAY
LA VEUVE
ST ETIENNE AU TEMPLE
RECY
MONTHELON
COURTISOLS
NOIRLIEU
CHALONS SUR MARNE
BAR LE DUC
VIFFORT
CHAMPAUBERT
POSSESSE
ST QUENTIN SUR COOLE
CERNON
COUPETZ

CHAPITRE 3

L'ENIGME TEMPLIERE

Conteville (Somme)
Cette chapelle templière est devenue... un dépotoir !

LE TEMPLE, AUJOURD'HUI UNE AUBERGE ESPAGNOLE

Le lecteur intéressé par l'histoire des Templiers s'épuise rapidement au fil des ouvrages, car l'aura de légendes enveloppant cette milice n'est qu'un tissu de contradictions, et le profane désirant suivre le fil d'Ariane finit par s'engluer, telle la mouche dans une toile d'araignée.

En effet, nos amis Templiers auraient détenu les tables de la Loi, l'Arche d'Alliance, la vraie Croix, l'index droit de Saint-Jean-Baptiste, la couronne des rois de Jérusalem, le chandelier à 7 branches de Salomon, les 4 évangiles d'or qui ornaient le Saint-Sépulcre, des documents de Salomon, de Maître Jacques, d'Hiram, bref, l'appartement du Grand-Maître devait ressembler à l'arrière-boutique d'un quincailler.

Ils auraient également restauré le culte à Isis, la religion celte, protégé les Cathares, construit les cathédrales, embauché les géants, empêché la famine, repoussé la peste, créé la Franc-Maçonnerie, formé la Rose-Croix et influencé le Rite Ecossais Ancien et Accepté. Jusqu'au Grand-Maître qui n'aurait pas été le supérieur de l'Ordre puisqu'aurait existé le super Grand-Maître inconnu : Roncelin de Fos !

De fil en aiguille, ou plutôt d'horreurs en sadisme, ils se seraient livrés à la sodomie, enlevé, séquestré, violé puis tué des jeunes filles, pactisé avec Saladin, chef des Musulmans, et avec le Vieux-de-la-Montagne, chef des Haschichins, trahi l'Eglise, soulevé des révoltes contre les rois de France, torturé des innocents...

Nos pauvres Templiers ont donc hérité de tous les défauts de la race humaine.

Il est évident qu'un tel palmarès attire la gloire en ce XXème siècle qui sent le souffre, même si les messes templières étaient parfumées à l'encens le plus pur.

Mais ce "folklore" permet à 47 sectes néo-templières de prospérer. Se basant sur la soi-disante **"Charte de Larmenius"**, elles recrutent à tours de bras et confèrent autant de titres de Templiers qu'un Pape ne peut bénir d'évêques.

Pour 1OO francs par mois, elles vous dispensent un enseignement pseudo-ésotérique, et vous assurent que vous êtes le digne héritier de ces héros du Moyen-Age. Hugues de Payns doit se retourner dans sa tombe !

Pour 15 à 3OOOO francs, vous avez droit à une cérémonie dans une cave où, à la lueur des torches murales, l'épicier du coin de la rue, affublé du titre de "Commandeur" ou de "Maître", vous assénera un coup d'épée sur chaque épaule et vous remettra un titre de Chevalier sur parchemin, contre un chèque bien entendu, cartes de crédits exclues...

Selon votre capital disponible, vous pourrez participer à l'achat collectif, au nom de la secte bien sûr, des biens immobiliers par l'intermédiaire d'une société-fantôme.

Un bienfait n'étant jamais perdu, au fil des années, et des cotisations, vous deviendrez (peut-être) : Commandeur, Maître d'une province ou d'une langue, Prieur, Grand Prieur, Secrétaire, mais jamais Grand-Maître ni Trésorier, ces deux titres étant souvent détenus par le même individu.

Et l'on s'étonne que, dans les librairies et bibliothèques, les ouvrages relatifs aux Templiers avoisinent les romans de science-fiction !

Parlons net : l'Ordre du Temple a définitivement disparu et toute secte contemporaine ne peut être qu'une pâle imitation.

Notre propos, ici, n'étant pas d'engager un débat sur ce qui précède, étudions un peu plus sérieusement la cause d'une telle réputation.

UN SEMBLANT DE PROCES

Penchons-nous donc sur la parodie judiciaire qui les expédia au bûcher.

Que leur était-il reproché ?

- D'avoir pactisé avec l'Islam :

Les Chevaliers aux Blancs-Manteaux qui se souvenaient de la férocité des combats, avaient perdu leurs compagnons d'armes au cours de luttes héroïques, n'ont rien dû comprendre à cette accusation.

- Ils auraient adoré un Baphomet :

Idole dont le nom serait issu d'une contraction entre Bap(tiste) et (Ma) hommet.

Pour vous imaginer un **Baphomet**, vous avez le choix entre :

- une tête humaine,
- une tête avec une barbe,
- une tête en bois argentée et dorée à l'extérieur avec une barbe blanche,
- une tête de Templier avec un bonnet et une barbe rouge et blanche,
- une tête à deux faces,

- une tête avec quatre pieds, deux devant, deux derrière,

- une tête islamique,
- une tête à trois faces,
- une tête de chat
- un crâne humain,
- un aumônier du roi aurait même reconnu la tête de l'une des 11OOO Vierges !

On trouve des Baphomets en diverses commanderies et églises, et tellement d'autres exemples sur des chapiteaux d'églises romanes.

- A Montsaunès, c'est une tête de chat sculptée dans une rampe d'escalier de l'église ;

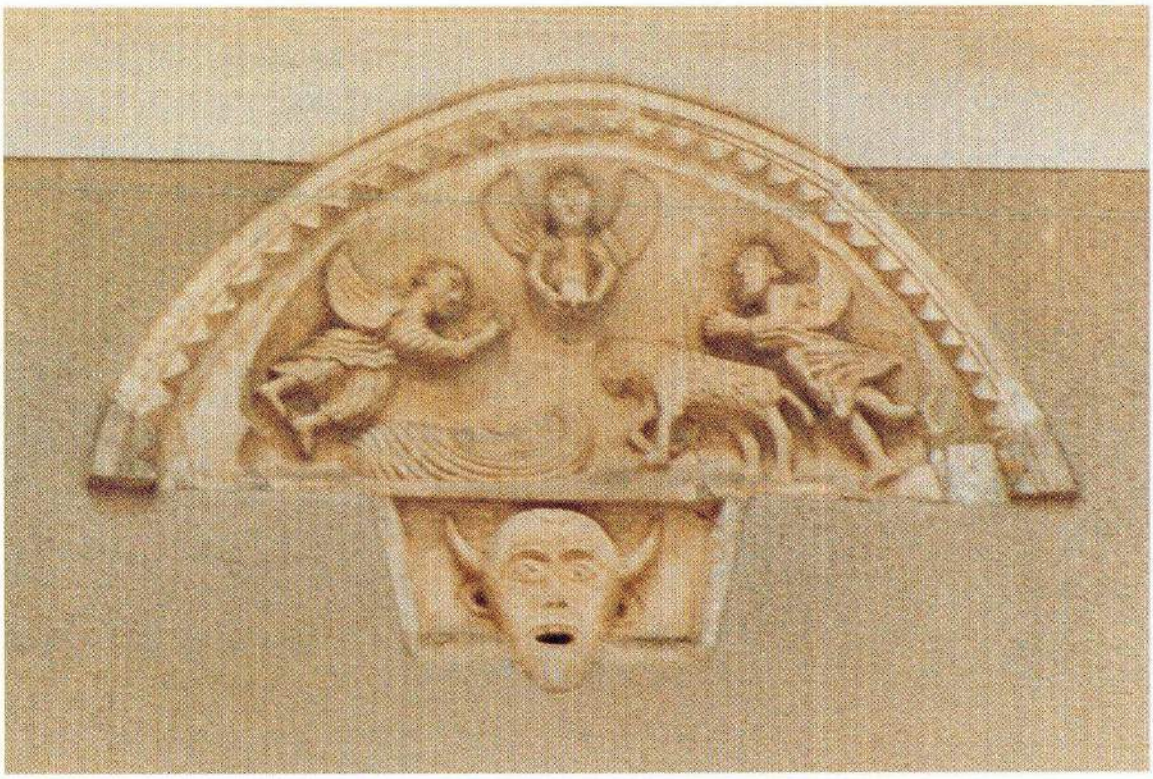

- A Saint-Bris-le-Vineux, il s'agit d'une tête cornue flanquée sur un pignon de la commanderie ;

St-Bris-le Vineux (Yonne)
Commanderie reconvertie en bureau de poste

- A Salers, la tête d'un vieillard orne la clef de voûte du couloir d'une maison attribuée, sans preuve, aux Templiers.

Mais un fait est certain : on imagine mal un Chevalier priant une rampe d'escalier, un pignon de maison, ou une clef de voûte !

- De se livrer à la sodomie :

Ce crime était si grave, qu'il n'était pas cité nommément dans leur règle, et se trouvait puni d'une exclusion immédiate et définitive de l'Ordre.

- Lors de la réception d'un frère, celui-ci devait baiser celui qui le recevait, à la base de l'épine dorsale:

Bruno Lafille y voit là un bizutage.

Cette "épreuve" digne de l'accueil réservé à tous les "bidasses" du monde (n'oublions pas que les Templiers sont des soldats), était accompagnée d'une petite comédie pour détendre l'atmosphère. En effet, quelle foi ajouter au témoignage de Pierre de Sivrey lorsqu'il avoue : *"le précepteur me baisa sur l'extrémité de l'épine dorsale, et incontinent voilà qu'il tombe à terre ! on l'emporte à moitié mort..."*.

- D'avoir renié le Christ :

D'abord le rite change selon les commanderies et les régions. Ensuite, ce n'est pas le Christ qui doit être renié, mais les crucifix de toutes natures qui pululent au Moyen-Age et ne sont, après tout, qu'une représentation, un symbole.

Quoi qu'il en soit, l'Inquisition présente ces aveux à sa manière. Mais ces preuves sont trop minces et trop peu crédibles.

Aussi, le bon peuple français, toujours enclin à épouser les grandes causes de l'Etat, surtout quand il n'y connaît rien, commence à propager des rumeurs, plus ou moins fondées, sur les activités des membres de l'Ordre.

RUMEURS ET LEGENDES

Les suppositions amalgamées au fils des siècles au sujet du Temple nous ont laissé de bien curieuses légendes.

A Avroult, dans le Nord, le puits des Templiers opère des miracles et fait encore aujourd'hui l'objet d'un pélerinage.

La source de la chapelle Templière de Saint Hansbert, à Senots, guérirait les aveugles.

Mais d'autres croyances font frissonner. Le pilier de la mort, à Ivry-au-Temple, frappe les pécheurs et la chapelle de Torchefelon, en 1983, a provoqué des accidents à trois artistes qui voulaient l'exploiter à des fins commerciales.

Parfois une décoration peut surprendre. Ainsi à Montsaunès, en plus d'une version du Baphomet, les sculptures décorant les chapiteaux des colonnes représentent les textes apocryphes de la Bible.

Avroult (Pas-de-Calais)

Senots (Oise)

La source de St-Hansbert, à côté de l'ancienne chapelle templière reconvertie en maison d'habitation

Cressac (Charente)

L'intérieur de cette chapelle ne possède aucune décoration religieuse,
mais la très guerrière prise de Boquée
par le comte Guillaume Taillefer IV

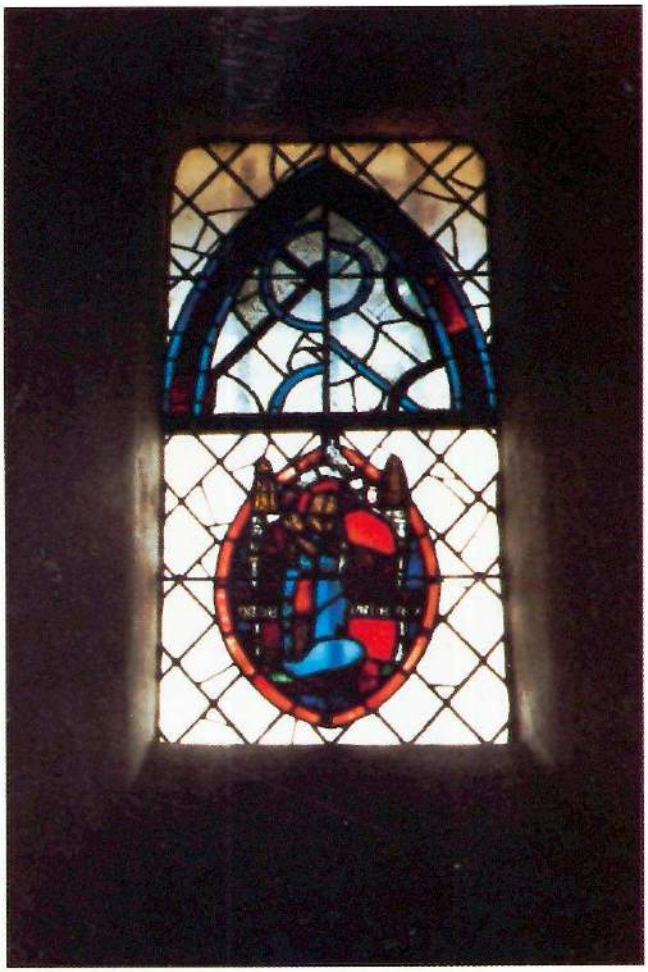

Hautôt-sur Seine
(Seine- Maritime)

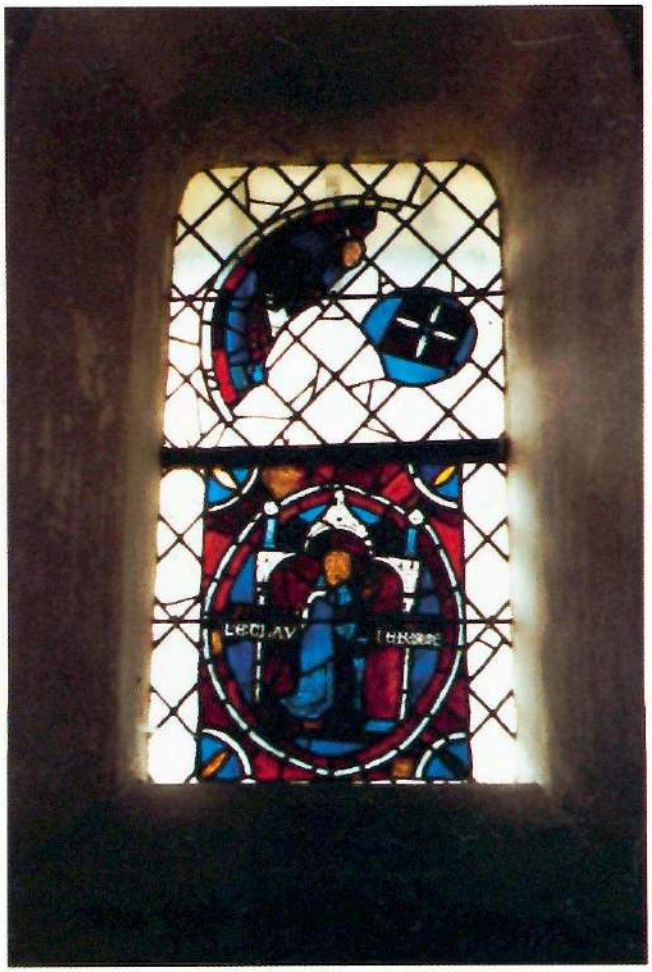

Exemplaire rarissime
de vitraux décorant
une église templière

Les mystères se puisent dans les puits templiers. Celui de Villecroze provoque des paralysies, tandis qu'un autre, dans l'Aisne, prédit la météo...

Bien sûr, leurs souterrains bénéficient du même privilège. A Coulommiers comme à Gisors, la nuit de Noël, pendant la lecture de la généalogie du Christ, de mystérieuses grilles permettent aux audacieux d'accéder à de fabuleux trésors.

Cet éventail de légendes traduit le caractère surnaturel attribué aux pouvoirs des Chevaliers-aux-Blancs-Manteaux, et cela provoqua une obsession générale au point que certains édifices sont qualifiés templiers par simple tradition.

Ainsi les moines-soldats n'ont jamais possédé la chapelle de Montmorillon, la maison de Caudebec ni celle de Salers.

Quant à la tour de la vieille église de Saint-Raphaël, "qui s'embraserait en décembre d'une lueur mystérieuse", la commanderie de La-Capelle-Livron et l'église de Luz-Saint-Sauveur ornée de sculptures ésotériques, il faut savoir qu'elles ont appartenu à l'Ordre des Hospitaliers.

Il est donc nécessaire de se montrer prudent devant un bâtiment du XIIème ou du XIIIème siècle, même s'il est attribué au Temple.

D'autant qu'aucun style architectural n'a fait l'objet d'un monopole de l'Ordre.

L'église de la commanderie rémoise, par exemple, avait le choeur tellement désaxé par rapport à la nef qu'il était impossible de voir le fond de l'église à partir du portail d'entrée.

Sours (Eure-et-Loire)

Sous cet unique et modeste vestige se trouveraient des souterrains autrefois affectés aux initiations

Caudebec-en-Caux (Seine-Maritime)

Cette maison est célèbre sous le nom de "templière titre qui lui refusent les historiens

St-Raphaël (Var)

Cette tour s'illuminerait, chaque année en décembre, d'une lueur inexplicable

Sur la route de
Neaufles(Eure)
cette fameuse croix est simplement celtique

La Capelle-Livron (Tarn-et-Garonne)

Rien ne prouve que cette imposante commanderie ait appartenu à l'ordre du Temple

LeTemple-sur-Lot
(Lot-et-Garonne)

La commanderie a été reconstruite sur les plans de l'ancienne commanderie templière. Elle sert aujourd'hui d'habitation et de restaurant.

Tout comme le style architectural, certaines de leurs croyances étaient répandues hors de l'Ordre. Le portail de l'église d'Ydes, dans le Cantal, est orné d'un zodiaque astrologique, et leur commanderie de Saulces-Island est décorée d'un visage d'amérindien. Néanmoins, à Sainte-Madeleine de Vézelay, haut lieu spirituel non templier, le portail est aussi entouré d'un zodiaque, et un chapiteau représente deux indiens nus, des plumes sur la tête, scalpant un chrétien. Précisons que ces sculptures ont été réalisées 27O ans avant la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

Parfois des faits inexplicables confirment la légende.

A Arville, les murs et les soubassements de la commanderie se sont lézardés le jour de l'arrestation des Templiers, et le tout s'est écroulé à l'annonce de l'exécution du Commandeur.

Souvent, ce sont des faits plus ordinaires qui leur sont reprochés. Du fond de nos provinces, on parle de jeunes filles enlevées et violées. Les accusations sont rarement précises et les victimes peu souvent dénommées.

Pourtant, il n'est pas dans les habitudes de l'Ordre de tolérer ce genre d'atrocités ! A Sainte-Eulalie-de-Cernon, si un homme engrossait sa servante, et que celle-ci était une fille, il devait lui donner un mouton et chaque famille du bourg un fromage.

Bien sûr, le mystère le plus attrayant concerne le fameux trésor dont chacun parle sans jamais l'avoir vu.

Selon les uns, il serait à Gisors (oubliant que les Chevaliers-aux-Blancs-Manteaux n'y sont restés que 3 ans !). Selon d'autres, il serait à Ivry-au-Temple, au pied du **"pilier de la mort"**. Une légende le situe en Arles. Un châtelain l'aurait découvert à Barbezières...

Annonçant que le pactole est enterré sous son château d'Arginy, Monsieur de Rosemont a vu fleurir les pelles, les pioches et les détecteurs de métaux ! résultat : cette demeure n'est plus aujourd'hui qu'une ruine inhabitable.

Alors, qu'en est-il vraiment ? A l'aube du vendredi 13 octobre 13O7, entendant arriver les hommes du roi, chaque Commandeur a enterré en hâte les économies dont il avait la responsabilité. Ce n'est donc pas un, mais des centaines de magots que les prospecteurs peuvent encore découvrir. Mais attention ! il y a parfois des risques à prendre ce qui ne nous appartient pas...

Ce tour d'horizon, long mais indispensable, ne serait complet sans un rappel de la réalité historique, peu connue, mais sans mystère cette fois. Car, saviez-vous que leur organisation a servi de modèle ? Revenus de Palestine, ils surveillaient les routes où les voyageurs pouvaient se déplacer en toute sécurité. Ce sont donc les précurseurs de notre Gendarmerie actuelle. Ils ont créé le prêt bancaire et le chèque sous une forme proche de celle connue aujourd'hui. Enfin, leur limite d'âge de 21 ans, imposée pour être Chevalier, a longtemps servi à définir la majorité légale.

Pourtant, la région rémoise ne semble pas avoir conservé de bons ou de mauvais souvenirs des moines-soldats.

Mais heureusement, cette impression n'est qu'une apparence.

Saulces-Island (Yonne)

Cette superbe église, devenue propriété privée, est inaccessible au touriste. A l'intérieur serait sculptée la tête d'un amérindien, ce qui accréditerait la thèse selon laquelle les Templiers se rendaient aux Amériques.Cependant le fait ne serait pas exceptionnel puisqu'à la Madeleine de **Vézelay**, un des chapiteaux présente deux indiens, nus, scalpant un chrétien. Leur aspect démoniaque est accentué par des ailes (ce chapiteau a été sculpté 270 ans avant la découverte de l'Amérique par Christophe Colomb.

Avrille (Loir et Cher)
Ici s'élevait une commanderie qui s'est fissurée le jour de l'arrestation des Templiers. Le tout s'étant mystérieusement écroulé lors de l'éxécution du dernier commandeur. Le château est donc hospitalier et l'église templière

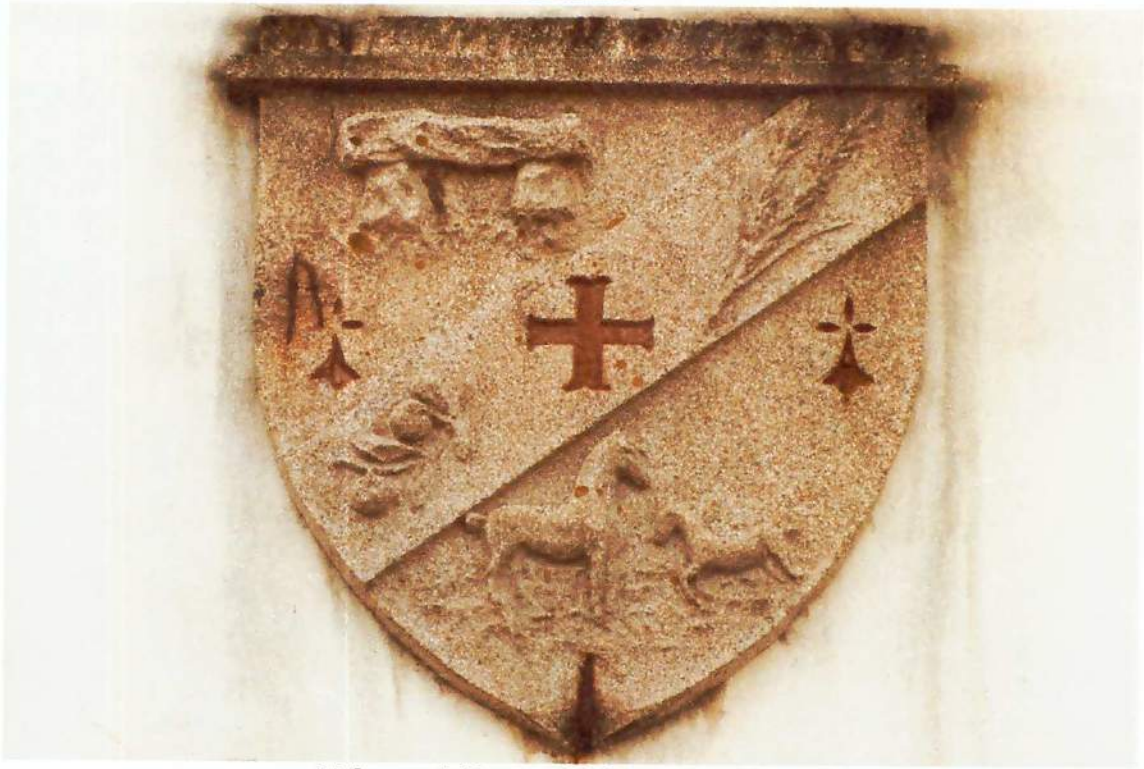

Hénanbihen (Côte-du-Nord)
Le foyer rural a repris à son compte la croix de ses fondateurs

Gisors (Eure)

La mystérieuse forteresse normande continue à attirer les amateurs du " Trésor du Temple", même si ce dernier n'y est plus.

Arles (Bouches-du-Rhône)

Chaque année, au jour anniversaire de son arrestation, le fantôme du dernier commandeur hante ces lieux

Barbezières (Charente)

Ici, le secret du trésor serait décelable grâce à un détecteur aux rayons X

Arginy-Charentay (Rhône)

Le propriétaire de ce château croyant en un hypothétique trésor templier, laissa opérer les chercheur de tous poils. Aujourd'hui c'est une ruine inhabitable

Neully-sous-Bois (Oise)
Cette énorme propriété a appartenu aux successeurs des "Pauvres Chevalier du Christ"

Chagny (Saône-et-Loire)
La maison hospitalière de Bellecroix.

LES INDICES REMOIS

Car il faut lire, chercher, observer, pour découvrir un signe discret gravé sur un édifice. Il faut voyager, examiner, apprécier pour connaître cette superbe région rémoise, ces petits villages éparpillés, leur histoire, leurs habitants, leurs églises. Il faut également réfléchir pour ne pas approuver la première explication donnée sur une énigme.

Ainsi, le portail de la Cathédrale de Reims présente, en son extrémité droite, le symbole du Temple : deux hommes sur un même cheval. Pour les historiens, c'est un signe de pauvreté. Pour les occultistes, ce sont les gémeaux mythologiques et astrologiques, symbole de la dualité du secret, de l'exotérisme par rapport à l'ésotérisme. Mais les non-occultistes y voient le symbole de l'homosexualité et prétendent que cette image aurait suffi à l'Inquisition pour accuser les moines-soldats de sodomie.

Reims (Marne)

Façade de la Cathédrale. Ce symbole templier a pu échapper aux intempéries Cependant, tous les symboles ne sont pas aussi visibles.

En entrant dans la Basilique Saint-Remi, par le portail de Lenoncourt, le visiteur découvre dans la première chapelle, à droite, une mise au tombeau. Ce monument sculpté se trouvait autrefois dans l'église de la commanderie de Reims.

Certains auteurs contemporains attribuent les **"mise au tombeau"** aux Templiers, qui, par ces sculptures, auraient voulu rappeler que le Christ était aussi un être physique.

Dans le cas présent, il s'agit d'une oeuvre commandée par un Hospitalier en 1531.

Mais deux détails retiennent l'attention du visiteur averti.

D'abord, le **Christ est symbolisé par le chiffre 8**. En effet, Dieu a fait l'Univers en 6 jours, s'est reposé le 7ème, et le Christ est venu le 8ème. Or, dans cette mise au tombeau, 7 personnages sont debout et le 8ème, couché, c'est le Christ.

Mais, de plus, sur le tombeau, au-dessus de la croix de Malte, est inscrit : *"Frère François JARRADIN, Commandeur de céan, a fait faire ce sépulcre en l'an mil cinq cent trente et ung. Priez Dieu pour Luy"*. Si nous examinons la pierre, à quelques centimètres après *"Luy"*, nous trouvons une petite croix pattée aux huit branches recourbées.

Jusqu'à présent, ces indices ne prouvent rien d'extraordinaire. Aussi, interessons-nous de près à l'Histoire, car ce voyage dans le temps mérite d'être parcouru.

Reims (Marne)
A l'extrêmité de la mise au tombeau, l'amateur attentif remarquera cette croix très discrète

Leffincourt
la tête à trois faces

LE FIL D'ARIANE DU MYSTERE COMMENCE A LEFFINCOURT

Oui, à Leffincourt, petit village situé sur la route reliant Reims à Vouziers et ne comptant que quelques centaines d'habitants. Qui penserait que ce point sur une carte routière, placé à côté du carrefour de Mazagran, soit digne d'intérêt ?

Ce village présente certaines énigmes, bien qu'il ait appartenu aux Hospitaliers. Mais l'église, néanmoins, présente un certain intérêt.

Le tronc est orné d'une croix pattée aux branches inégales. De plus, un vitrail représente un combat aux Croisades, rappel des hauts faits d'armes de ces courageux Chevaliers.

Mais la particularité est dehors. A gauche, et au-dessus du portail, une pierre sculptée dépasse du pignon. Elle représente une tête à trois faces

Un Baphomet, diriez-vous ? Impossible. L'église était placée sous le patronage du Commandeur Hospitalier de Reims qui assurait également la nomination à la cure. Pourtant la coïncidence est frappante.

Rien n'interdit de penser qu'à Leffincourt, tout au moins se soient développés, loin de la Palestine et de la commanderie de Reims, un échange spirituel, une compréhension fraternelle, une sympathie mutuelle. N'oublions pas que l'Obituaire de la commanderie templière de Reims signale un certain Chevalier Beuvon de Leffincourt, qui ne fut pas arrêté le vendredi 13 octobre 13O7.

Mais une particularité, toute aussi troublante, retient l'attention.

Un contrefort de l'église est orné d'un croissant de lune, entouré de deux étoiles; Une légende raconte que Baudouin de Bourcq, Seigneur entre autres de Leffincourt, aurait été libéré par Saladin, sous condition d'orner les églises de son domaine par ce signe musulman. Or, cette légende est dénuée ici de tout fondement.

Leffincourt
Un symbole alchimique sur un contrefort de l'église

D'ailleurs, il est à remarquer que le symbole des Croisades est un croissant isolé tel qu'il figure sur le linteau de la porte latérale de l'église.

Mais sur le contrefort, il est entouré de deux étoiles, ce qui lui donne une signification pour le moins surprenante. En effet, ce symbole est utilisé en alchimie, pour désigner la dernière phase de la réalisation du Grand-Oeuvre, et au cours de laquelle il faut réunir les deux matières réalisées dans l'athanor. Ces deux matières sont représentées par les étoiles, et la réunion par le croissant de lune.

Le résultat obtenu, (la pierre philosophale), appelée **Stella Maris**, est symbolisée par une étoile unique. Un Baphomet sur le pignon, ainsi qu'un symbole alchimique, l'église hospitalière de Leffincourt réserve peut-être quelques surprises.

LES MOINES ALCHIMISTES

Pour le profane, l'alchimie est cousine de sorcellerie, et de nos jours, quiconque se prétend alchimiste passe, aux yeux de l'opinion publique, pour un doux rêveur. Or, au Moyen-Age, les chercheurs en ce domaine étaient très nombreux. Chaque famille comptait dans ses rangs un "mordu" d'alchimie qui tripotait des cornues comme, aujourd'hui, les jeunes "fans" d'informatique se divertissent avec les micro-ordinateurs.

Il est donc tout-à-fait probable que le Temple ait cherché la recette de la pierre philosophale. D'ailleurs, un seigneur Hospitalier, Simon , commandeur d'Arville dont nous avons parlé précédemment, fut Impérator de la secte alchimique des Frères-Ainés-de-la-Rose-Croix.

Bien sûr, cela ne prouverait pas qu'il y ait eu des alchimistes à Reims, si une déposition au procès du Temple n'était venue confirmer cette hypothèse.

Dans un mémoire intitulé : "Chapitre inédit de l'histoire locale" (21 avril 1862), M.E. Fleury, Président de la Société Académique de Laon, rapporte : *"Interrogé sur son âge et sur son domicile, Raoul de Presles répondit qu'il avait dans les quarante ans et qu'il demeurait à Paris. Toutefois, avant de se fixer dans cette ville, il avait, dit-il, habité à Laon, étant originaire de la région.*

Beurville (Haute-Marne)

L'amateur de symboles, ici, y trouvera son compte.

Beurville (Haute-Marne)

Lorsque je demeurais à Laon, un Templier, qui s'appelait Gervais de Beauvais était Recteur de la maison du Temple de Laon et avec lequel j'avais des relations intimes, me dit et répété très souvent, et en présence de plusieurs témoins - c'était 4, 5 ou 6 ans avant l'arrestation des Templiers - que dans leur Ordre, il y avait un point si étonnant et qui devait rester si secret que lui, Gervais, aimerait mieux avoir la tête coupée que de révéler un pareil mystère, surtout si on venait à savoir que la révélation venait de lui.

Gervais ajoutait aussi qu'il y avait un point si secret dans le Chapitre général des Templiers, que si moi, Raoul de Presles découvrais ce mystère, ceux qui présidaient au Chapitre useraient de tout leur pouvoir pour me mettre à mort, fussé-je le roi de France, quelles que fussent les punitions qu'ils devraient encourir, et décidés qu'ils étaient à ne se laisser arrêter par aucune autorité".

En me montrant un petit livre qui contenait les statuts de l'Ordre, frère Gervais me dit plusieurs fois qu'il y en avait un autre qu'on tenait caché et que lui, pour tout au monde, ne voudrait pas montrer.

Gervais me pria d'user de mon crédit près des grands officiers de l'Ordre pour qu'il pût être appelé au Chapitre Général, et il me disait que s'il pouvait s'en procurer l'entrée, il ne mettait pas en doute sa nomination à la dignité de Grand-Maître. Je pus l'aider à être admis au Grand Chapitre et je le vis alors gagnier en autorité ; les autres dignitaires avaient pour lui beaucoup de considération ainsi qu'il l'avait prédit.

Les commissaires posèrent alors plusieurs questions au témoin qui répondit : "Je ne sais rien de plus, si ce n'est sur les faits de violence et de coercition contre les frères désobéissants qu'on punissait de la prison. Plusieurs fois, j'entendit soit Gervais de Beauvais soit d'autres frères parler des rigueurs d'un emprisonnement tel qu'on n'en connaissait nulle part ailleurs de si terrible. Tout ce que les hauts officiers de l'Ordre exigeaient devait

recevoir exécution sans délai. Ceux qui osaient leur résister étaient jetés dans les cachots où ils restaient jusqu'à la mort".

Raoul de Presles ajouta encore que trois clercs habitant Laon, Jacques de Neuilly, Nicolas - Simon Demizelle et Adam de Chalandry, pourraient confirmer ses dires, ayant eux-mêmes été témoins des révélations de Gervais de Beauvais.

Nicolas-Simon Demizelle vint ajouter foi au témoignage. Après la mort de sa femme, nourrissant l'idée de se faire Chevalier, s'ouvrit de ses intentions à Gervais de Beauvais qui l'en découragea en s'écriant : *"Ha ! Ha ! Il i auraye trop à faire".*

Il raconta également que son oncle Jean, dit du Temple (parce que tout jeune il avait été élevé dans une maison de l'Ordre), plusieurs fois sollicité de se faire Templier, avait toujours refusé avec obstination sans en donner la raison.

Voilà une déposition surprenante ! Il est vrai que les faits se situent à Laon, mais le Commandeur de cette ville l'est aussi à Reims, comme nous le verrons ultérieurement.

Mais quel secret pouvait être si important que l'Ordre doive tuer immédiatement l'indiscret qui s'en emparerait, fut-il roi de France ?

Ce secret ne pouvait être politique, sinon le roi en aurait été le premier informé. Il ne pouvait être religieux sans que le Pape ne le connaisse. Et d'abord, pourquoi tuer ? Solution surprenante pour un Ordre religieux.

N'oublions pas que le roi de France, du temps de cet aveu, est Philippe IV le Bel, bien connu pour sa soif insatiable d'or.

L'or n'a de valeur que par sa rareté. Livrer le secret de l'alchimie au commun des mortels relèguerait cette science au niveau d'une simple activité artisanale. Mille et une précautions doivent donc écarter les curieux, et l'on comprend mieux la cause qui envoya de malheureux Templiers en prison **"jusqu'à la mort"**. Légende direz-vous ? N'oublions pas l'extrême discrétion qui entoure la recherche du Grand-Oeuvre. Aucun étranger ne doit, sous quelque prétexte que ce soit, approcher le secret. Cette condition expliquerait la neutralité totale dont font preuve les Templiers dans l'affaire du Château de la Porte Mars.

En 1232, les bourgeois de Reims pensant être soutenus par le roi, entrent en conflit avec leur seigneur pour une rente vendue illégalement.

L'archevêque de Reims intervient à tort, ce qui crée des tensions assez vives qui durent toute l'année.

Fin 1234, les chanoines de Notre-Dame sont pris à parti. L'affaire s'envenime et certaines maisons canoniales sont violées. Par crainte, certains chanoines se réfugient à Cormicy, d'autres à Courville. L'archevêque, lui, se tient en son château de Porte Mars, dont les murailles sont neuves.

Entre avril et mai 1235, l'édifice est pris d'assaut par la populace qui utilise des machines, pierrières et mangonnaux. Le maréchal de l'archevêque est tué au cours du combat et plusieurs de ses subordonnés sont blessés par des pierres et des flèches. Aussitôt les bourgeois entreprennent un siège, dépavent les rues, dressent des barricades et envahissent les maisons voisines du château. L'insurrection gagne la ville entière en deux jours.

A 1OO mètres du château de Porte Mars se tient l'enclos du Temple. Là vit toute une population avec des Chevaliers, des écuyers, des hommes d'armes. De plus, ce sont des moines appartenant à la même religion que

l'archevêque. Situés à 1OO mètres, les Templiers ont été les premiers informés. Pourtant ils ne sont pas intervenus, quitte à ne pas porter secours à leur archevêque.

Pourquoi cette passivité ? Un combat n'est jamais gagné d'avance, et en cas de défaite, leurs propriétés seraient perquisitionnées. Il valait mieux ne pas intervenir, quelles que soient les conséquences pour l'archevêque...

Simple supposition, direz-vous ? Voici encore un point obscur. En 13O7, Philippe IV le Bel fait arrêter les membres de l'Ordre, et Clément V, le Pape, voulant les questionner, obtient que certains d'entre eux lui soient présentés afin "qu'il les confesse...".

Le convoi des malheureux prisonniers quitte Paris, mais le Grand-Maître Jacques de Molay ayant été particulièrement éprouvé par les interrogatoires des hommes du roi tombe malade. Ne pouvant plus supporter le voyage, les prisonniers sont incarcérés au château de Chinon, probablement dans la tour du Coudray. Il semblerait qu'il y ait eu, entre autres :

- Jacques de Molay, Grand-Maître,
- Hugues de Pairaud, Visiteur de France,
- Geoffroy de Gonneville, Précepteur du Poitou et d'Aquitaine,
- Raimbaud de Caron, Maître de Chypre,
- Geoffroy de Charnay, Précepteur de Normandie.

Passons sur les porte-écus, porte-casques, cuisiniers et autres serviteurs du Grand-Maître.

Qui trouvons-nous parmi les dignitaires ? Bernard Belmont, Précepteur de Reims ! Que pourrait-on faire avouer à un homme issu d'une commanderie très moyenne ?

Chinon (Indre-et-Loire)

Epuisé, Jacques de Molay a arrêté son voyage vers Rome, dans cette tour

Chinon

Pendant son repos, ses compagnons auraient "livré leurs secrets" en creusant ces graffitis dans la pierre

Nous savons que Philippe IV le Bel a connu d'énormes problèmes économiques. S'il avait pu obtenir le secret de la pierre philosophale, pour fabriquer l'or à profusion, il aurait pu finir ses jours sans problème financier. Oui, mais comment obtenir la fameuse recette ? Les Templiers étaient soldats mais n'obéissaient pas au roi. Par contre, ils sont moines et relèvent du Pape. Peut-être serait-il tentant, pour Bernard Belmont de libérer sa conscience pendant la confession auprès du Saint Père ? Philippe IV le Bel aurait ensuite le moyen de faire trahir le secret de la confession par Clément V et obtenir ainsi la recette.

Si Philippe a choisi 14 prisonniers parmi les 2OOO détenus, c'est sûrement avec le soin de présenter au Pape ceux qui avaient quelque chose à avouer...

Pur hasard, direz-vous ? Mais si Reims ne détenait aucun "secret" occulte, pourquoi avoir fait comparaître, le 25 Octobre 13O7, en compagnie de Gérard de Gauche, Guy Dauphin, Geoffroy de Charnay et Jacques de Molay, un certain Gauthier de Liancourt, Commandeur de Laon et Reims, par devant les maîtres de théologie à Paris, et les écoliers de l'Université ?

La commanderie de Reims avait peut-être plus d'importance qu'il n'y paraît...

D'ailleurs, cette commanderie rémoise n'est pas seulement curieuse par ses activités, elle est aussi mystérieuse quant à ses origines.

Dans ses caves a été découverte une inscription annonçant la dédicace d'un temple à Mars-Camulos. La **"Vie de Saint Adalbert"** et la **"Table de Peutinger"** confirment cette présence d'un temple à la place de la commanderie.

Nous savons qu'il existait à Reims un temple dédié à Cernunnos, dieu celte, dont l'autel est exposé au Musée Saint-Remi. Mais Mars-Camulos est moins connu : son nom signifie **"le puissant".** Il semblerait donc que Mars-Camulos ait donné son nom à la porte dédiée à Rémus et située Place du Boulingrin.

Ainsi, un temple celte dédié au dieu de la puissance physique a fait place à une église dédiée à la puissance spirituelle de Saint-Remi qui y chassa les démons.

Elle-même fut reprise par les Templiers, le plus puissant Ordre militaire du Moyen-Age, pour être aujourd'hui occupée par une maison de Champagne (caves Clicquot-Ponsardin), c'est-à-dire la puissance économique en cette période de crise.

Il y a des lieux prédestinés !...

Cependant, les Templiers ont également fait preuve d'une puissance financière exceptionnelle.

De nombreux écrivains ont épilogué sur les dons faits aux Templiers. Les actes mentionnés citent relativement peu de dons. Et même : lorsqu'ils reçoivent un bien par héritage, il leur faut souvent traduire les héritiers naturels en justice pour faire reconnaître leur titre de propriété.

Les généreux donateurs comme un certain Vauthier, dit **"Grands Banniers"**, sont rares.

Quant à la qualité des dons, nous pourrions en parler : En 117O, se trouve à Reims une église très ancienne; Personne n'en veut, car elle tombe en ruines. Le Chapitre cherche le moyen élégant de se débarrasser d'un bâtiment qui coûte plus cher qu'il ne rapporte. A qui allons-nous offrir ce cadeau empoisonné ?

Mais aux Templiers,voyons ! Deux siècles plus tard, la ruine a fait place à un splendide édifice, entouré de nombreuses maisons sur une proportion non négligeable de la surface urbaine, avec droit de justice, etc...

Par ailleurs, ne l'oublions pas, l'Ordre achète mais ne vend rien. Cette consigne a été appliquée sur la totalité du territoire français. Mais quelle entreprise, de nos jours, pourrait toujours acheter des biens immobiliers sans jamais en vendre ?

Et n'oublions pas que les différents biens doivent subvenir aux besoins de la commanderie, permettre l'entretien des bâtiments, et surtout financer les Croisades très onéreuses. La part dévolue à l'agrandissement du patrimoine n'est qu'une infime portion du revenu. D'autant plus que le Temple, à Reims, doit entretenir une école.

Jusqu'en 1244, l'Ordre achète des biens à raison d'un tous les 3 ou 4 ans. Or, en 1244 et 1245, l'argent leur "brûle les doigts" : 9 transactions en 2 ans. Ecartons l'hypothèse des donations, car rien ne prouve que les fidèles aient été plus généreux en ces deux années qu'en d'autres moments.

D'ailleurs à partir de 1246, les actes d'achats reprennent un rythme ordinaire. Il semblerait donc que la commanderie de Reims soit devenue exceptionnellement riche en 1244, sans explication rationnelle ; et le mystère s'épaissit car, à compter de cette date, l'effort financier sera concentré sur Berméricourt. Tout doit être acheté : biens, suzerainetés, cens, vicomtés, fiefs. Ils veulent être les seigneurs.

Cependant, Berméricourt n'est pas un lieu propice à l'alchimie. En effet, les cartes hydrographiques mentionnent que ce lieu est le plus sec de l'arrondissement. La nappe aquifère est située à 7O mètres et le débit n'est que de O,O63 m3 par heure !

Toutefois, l'hypothèse n'est pas à écarter.

Le fronton de l'église de Berméricourt est orné d'une statue de Saint Sébastien, ce qui ne présenterait rien d'exceptionnel si elle n'était de couleur rouge, et si des vagues n'avaient été gravées sous son socle.

Quoi qu'il en soit, Berméricourt est l'exemple type du village templier, avec ses rues droites.

Alors, y avait-il à Reims des moines-soldats ou des moines-alchimistes ? Il est difficile d'y répondre. Mais un autre mystère subsiste dans la Marne.

UNE CATHEDRALE TEMPLIERE

La splendide église Notre-Dame de l'Epine attire la foule des pèlerins, mais également des ésotéristes.

Dans son livre **"Les Mystères Templiers"**, notre regretté Louis Charpentier, en page 105, fait la remarque suivante : *"Il y a également lieu de se demander si la très mystérieuse église de Notre-Dame de l'Epine, érigée au XIV et au XVèmes siècles, sur un tertre surplombant la Vesle, à quelques kilomètres de Châlons-sur-Marne, n'a pas quelques rapports directs avec cette "constante" existence d'un lieu dit "l'épine" près des commanderies templières."*

"Notre-Dame de l'Epine" dit Luc Benoist, "offre ce double et singulier caractère d'être construite en rase campagne, relativement loin d'un grand centre, alors qu'elle est l'édifice le plus remarquable de la Champagne, après Notre-Dame de Reims, bien entendu".

La tradition veut que cette église ait été bâtie au lieu où un berger, vers l'an 1400, aurait découvert une statue de la Vierge dans un buisson d'épines en flammes, d'où son nom, et il en serait résulté un pélerinage.

Mais des textes du XIIIème siècle prouvent qu'en 123O existait déjà sous ce vocable une église, en cet endroit, qui est certainement un tertre très ancien. Et le pélerinage semble bien, évidemment, avoir été très antique.

Or, tous les archéologues l'ont signalé. Si l'église est du XVème siècle , le plan lui-même est du début du XIIIème. Et non seulement le plan, mais encore l'élévation.

... Et il ne semble pas plus possible de détacher ce lieu de l'Epine des commanderies templières qui lui sont proches que de séparer les autres lieux du même nom des commanderies qui les avoisinent.

... Enfin, toujours à propos de l'Epine, on sait qu'il fut fait spécialement pour les Templiers cinq traductions en français du ***"Livre des Juges".***

... Pour être lus au réfectoire, a-t-on dit. Peut-être bien. Quoique l'on pourrait penser à des livres de codes. Quoi qu'il en soit, on lit, au ***"Livre des Juges"*** *(IX, 14) (traduction moderne) : "Alors tous les arbres dirent à l'épine "viens, toi, règne sur nous". Et l'épine répondit aux arbres : "si c'est de bonne foi que vous voulez me choisir pour régner sur vous, venez, réfugiez-vous sous mon ombre ; sinon, que le feu sorte de l'épine et qu'il dévore les cèdres du Liban".*

Or, à l'intérieur de Notre-Dame de l'Epine, est présenté un tableau couvert de symboles dont, entre autres, le cèdre du Liban.

Mais revenons-en à Louis Charpentier. Il défendait une autre thèse selon laquelle, près de certaines commanderies templières existaient des lieux dont le nom contenait le radical **"Epine".** Toujours selon lui, des souterrains reliaient ces points à leur commanderie.

Or, Notre-Dame de l'Epine est située à quelques kilomètres de l'ancienne commanderie de la Neuville-les-Chalons, aujourd'hui commune de Dampierre-au-Temple.

N'oublions pas qu'elle fut la première propriété de l'Ordre dans cette région, et de plus, inaugurée par Hugues de Payns lui-même. Elle devait donc avoir une certaine importance.

Hypothèse, crieront certains. Soit, mais deux faits la confirment. Théoriquement, le bâtiment construit après 13O7 ne peut être templier. Cependant, sur le mur de l'édifice, côté cimetière, se trouve une pierre sculptée à hauteur des yeux. La phrase est précédée d'une croix que vous devriez reconnaître. C'est une clef, à savoir que le message est adressé aux personnes concernées par ce signe.

Le message en question précise : *"Bones gens qui par cy passez priez Dieu... "* (la suite a été martelée). Une pierre semblable, dans le Larzac, porte la même inscription et se terminant par : *"Priez Dieu pour les Trépassés"*.

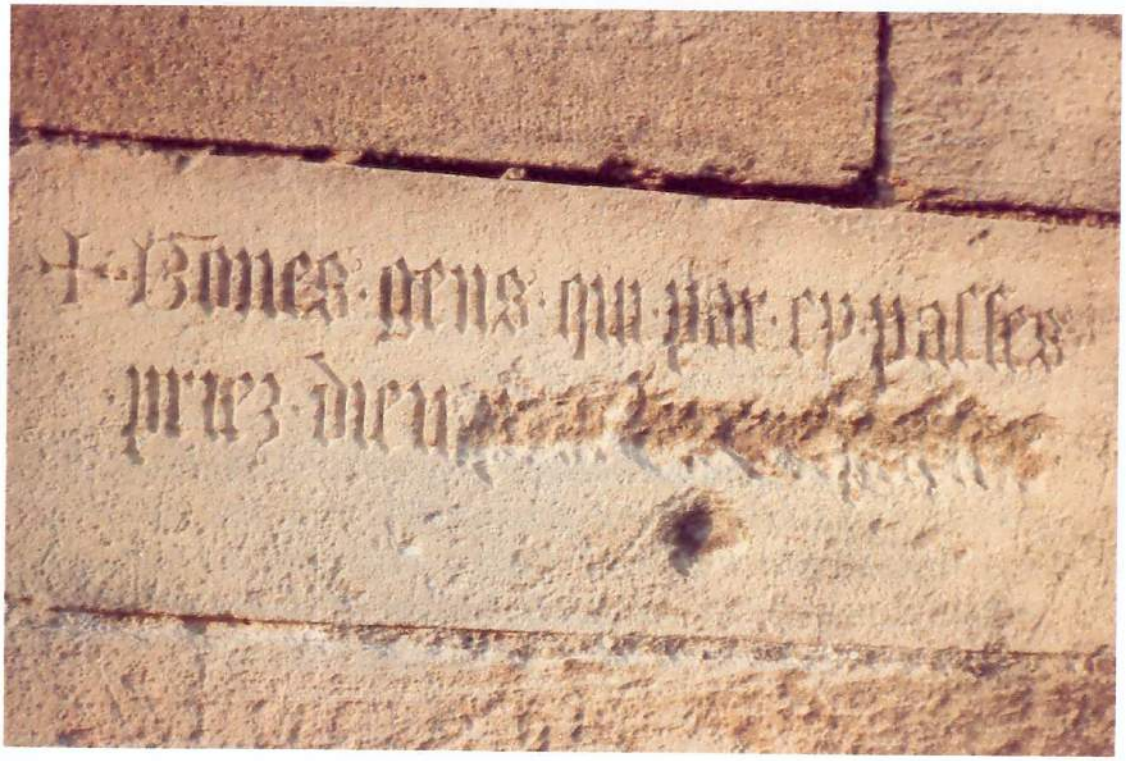

Notre-Dame-de-l'Epine (Marne)
Pierre de l'église, côté cimetière

Le Livre des Juges parle de l'épine. Lors de la réception d'un frère, celui-ci était baisé à l'épine (dorsale), et près de la principale commanderie de la région, l'église Notre-Dame de l'Epine.

Notre-Dame de l'épine ne peut-être une cathédrale templière, mais comme elle y ressemble.....

De plus, il est encore un point à examiner. L'épine pousse sur la tige de la rose, et cette fleur est le symbole du secret. En effet, découvrir un secret, c'est **"découvrir le pot aux roses".** Par ailleurs, une secte secrète s'appelle **"La Rose-Croix".**

Vous ne percevez plus le rapport entre la rose et un édifice catholique ? Sur une cathédrale, ce que l'on nomme communément une **"rosace"** s'appelle en architecture une **"rose".**

Et le rapport entre Notre-Dame de l'Epine et l'alchimie ? C'est la date de sa construction.

L'église, on le sait de source sûre, fut commencée au XVème siècle, après que la légende de la Vierge dans le buisson d'épines eut relancé le pélerinage. Or, nous sommes en pleine guerre de Cent Ans. La région est à feu et à sang, épuisée par une guerre qui s'éternise. La population est affamée, l'insécurité et la barbarie règnent en maîtres.

Où voulez-vous que les habitants du modeste hameau de l'Epine trouvent l'or nécessaire pour financer une telle construction ?

Ici, l'hypothèse de Louis Charpentier trouve sa signification. Il n'est pas impossible que, au cours d'un des innombrables combats, la population du village cherche refuge dans ce souterrain templier relié à la Neuville-au-Temple, et là trouve des parchemins abandonnés en hâte le

13 octobre 13O7 lors de l'arrestation des Templiers par les hommes de Philippe IV le Bel. Il n'est pas impossible qu'ils découvrent, par la même occasion, les plans du XIIIème siècle, relatifs à un édifice religieux que les Templiers projetaient de construire dans les environs. Ainsi, l'alchimie a été pratiquée, mais où ? Reims ? Berméricourt ? La Neuville ? L'Epine ?

Notre-Dame-de-l'Epine (Marne)

Détails de vitraux

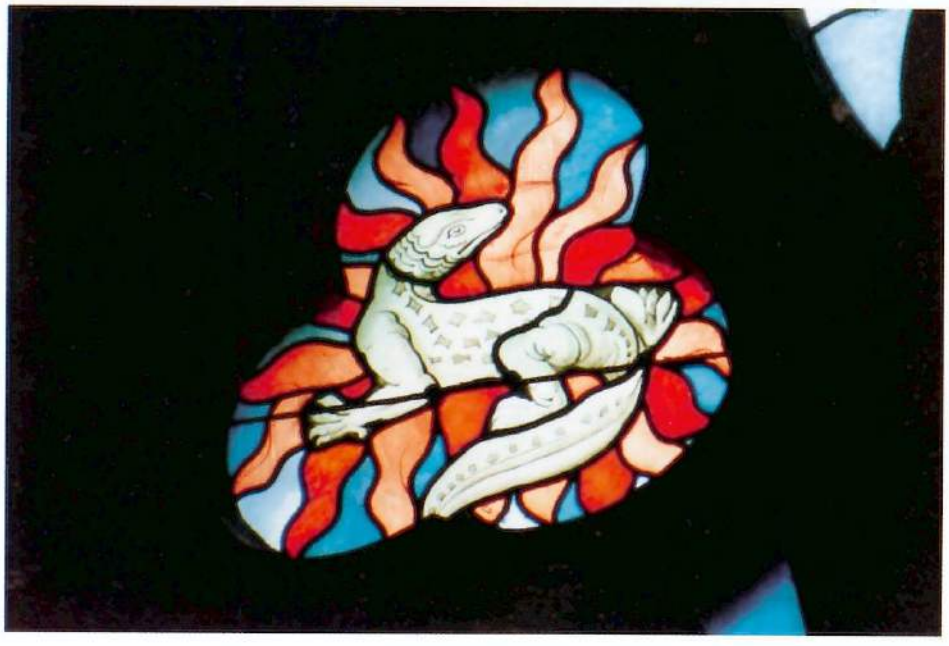

LE VRAI TRESOR Ttemplier

Que la doctrine templière devait être gênante pour justifier l'acharnement de l'Inquisition ! gênante, oui, mais non hérétique. La preuve nous en est donnée par le Pape Clément V qui, par sa bulle **"Vox in Excelsis"** du 3 avril 1312, prononce la dissolution de l'Ordre. C'est donc une extinction administrative et non une condamnation pour hérésie.

Mais alors, étaient-ils catholiques ou païens ?

Ne soyons pas aussi catégoriques. Rien n'empêche de penser qu'ils aient copié leurs ennemis les Musulmans. Et n'oublions pas que le Temple a été forgé à Jérusalem, à proximité du Mont Moriat, lieu du sacrifice d'Abraham, lieu saint du judaïsme, proche du Saint-Sépulcre vénéré de tous les chrétiens, et du lieu où a été enlevé Mahomet à l'emplacement symbolique de la Mosquée d'Omar, en un temps où la Palestine était un formidable bouillon de culture théologique.

Leur connaisance était donc une forme de sagesse permettant de comprendre la vie en conformité avec la religion chrétienne.

Par cette sagesse les Templiers ont appris que les qualités et les défauts des hommes de leur siècle sont éternels. Dans cinq siècles, vos descendants chercheront encore le fabuleux trésor du Temple, et découvriront, ici ou là, un ou deux magots parmi les centaines enterrés, et qui se réveillent en devenant pour celui qui les trouve, une bénédiction du ciel, et pour le sage, un piège de l'enfer.

En effet, quelle que soit votre fortune en ce bas monde, vous ne pourrez l'emmener au Ciel.

Vous n'êtes pas entré dans la vie un billet de banque à la main, et quand bien même vous partiriez serrant une fortune entre les doigts, vous ne pourrez emmener un centime là où vous irez.

Vous êtes né pauvre, vous mourrez pauvre, et il n'y a pas de honte à vivre pauvre.

Si vous découvrez un de ces trésors, gardez vous-en, celui-ci pouvant faire de vous, homme humble et bon, un monstre d'orgueil et d'avarice.

A moins que vous n'utilisiez cet or, non pour votre plaisir personnel mais pour aider ceux qui en ont besoin...

Non Nobis, Domine, Non Nobis, Sed Nomini Tuo Da Gloriam. Non pour nous, Seigneur, non pour nous, mais pour la gloire de ton nom.

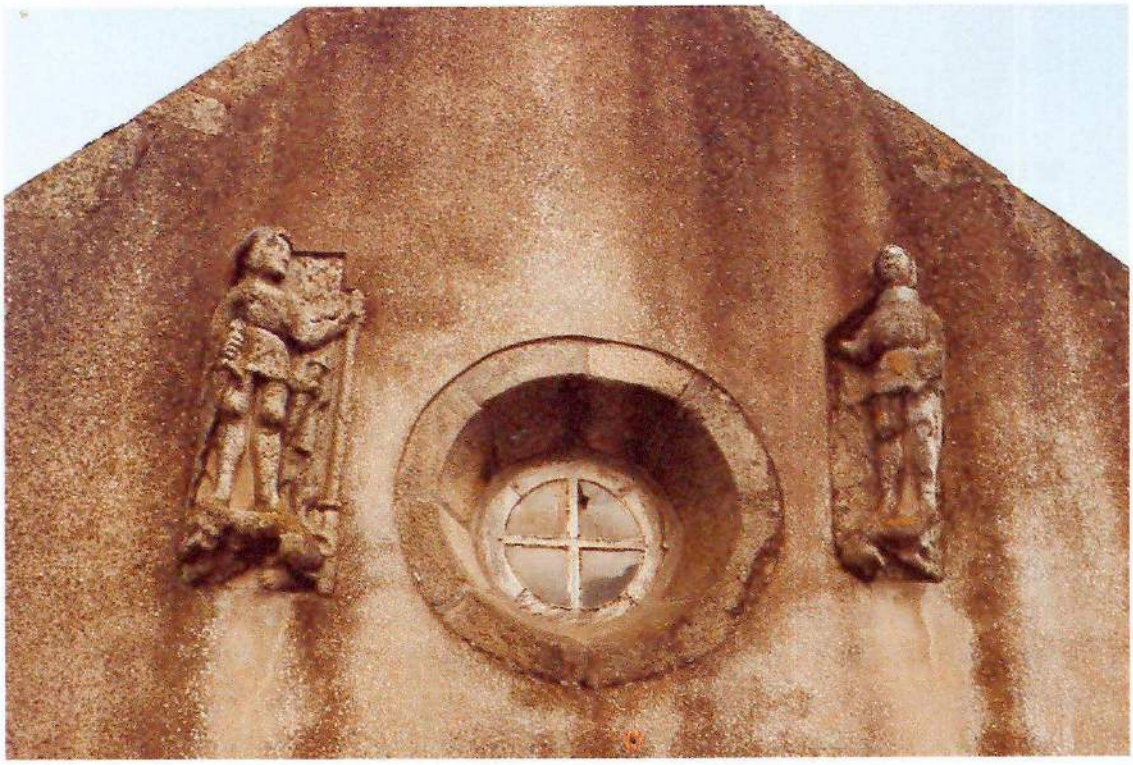

Pénesclus (Morbihan)
La façade de la chapelle est décorée de statues représentant deux commandeurs

Artins (Loir-et-Cher)
Le commandeur, immortalisé par cette statue, veille toujours

GLOSSAIRE

Aubaine : en droit ancien, la succcession d'un étranger non naturalisé, et décédé sans enfant, revenait au seigneur du lieu, aisni que les biens des français ayant quitté le pays. *Lequel droit (d'aubaine) a esté introduit en France, comme dit le mesme au chapitre quatrième du Traité preallegué, pour deux raisons principales, dont la première, afin de reconnoistre et discerner les vrays et originaires françois des estrangers : Ne pro cive et Francigena habeatur, qui neque civis, neque Francigena est. L'autre, parce que les Princes et les Seigneurs voisins ont premierement usurpé ce droit sur les originaires François, demeurans en leurs terres et domaine. C'est pourquoi le Roy de France l'a aussi pris sur leurs sujets decedez en France ; quoy que toutesfois avec beaucoup moins de rigueur, qu'ils ne font (Les coustumes de la cite et ville de Rheims, villes et villages regis selon icelles. Par Mr Jean-Baptiste de Buridan, à Paris MDCLXV, article CCCXL page 682).*

Au XIIIème siècle, il fut décidé que toute aubaine devait revenir au domaine royal. Dès 1406, ce droit fit l'objet de conventions internationales puis aboli le 6 août 1790 par l'Assemblée Constituante, rétabli dans le code civil pour être définitivement supprimé par la loi du 14 juillet 1819.

Bourgeoisie : Classe sociale intermédiaire entre les nobles et les ouvriers et qui sont susceptibles de prendre la direction de la cité. A l'origine, les bourgeois étaient des châtelains (Burg signifie "Château-Fort"), des marchands et des propriétaires fonciers. La plus ancienne association dont les statuts soient connus est la Frairie de la Halle Basse de Valenciennes (XIème siècle) mais le mot "bourgeoisie" apparait au XIIIème siècle. Enrichis par le commerce, les bourgeois prennent la tête des conseils de ville, obtiennent souvent des chartes de franchise,

deviennent magistrats, ou créent des banques, et obtiennent des privilèges : ***Par privilège usité quicoque est bourgeois demourant & habitant à Paris, & par an & par iour y a demeuré, il peut proceder par voye d'arrest sur les biens de ses debteurs forains trouveez en icelle ville, posé qu'il ny eust obligation ne cedule, & non sur autres debteurs que forains. De tel arrest faict en la ville & fauxbourg cognoist le Prevost de Paris, & non autre (Coustumes de la prevoste et vicomte de Paris, mises et redigees par escrit, en presence des gens des trois estats de ladite prevosté & vicomté, Chez Jacques du Puis en 1580, art CLXXIII et CLXXIIII)***

Cens : Apparu ver 1283. Redevance personnelle due à un seigneur pour une terre située sur son territoire. Dans certains cas le seigneur pouvait réclamer, en outre, des lods et ventes. Le censitaire pouvait s'affranchir de l'obligation de payer le cens par le déguerpissement. *Le cens put consister et se payer en diverses choses, et de divers prix et valeur; parce que, comme il a esté dit en l'article precedent, il se paye seulement pour reconnoissance de superiorité, et de seigneurie directe que le seigneur censier s'est reservée en la premiere concession ou vesture que luy, ou les predecesseurs ont faite de l'heritage censuel. Partant il n'importe point quelle soit la chose que l'on doive payer par chacun an; pourveu que le payement s'en fasse de telle prix et valeur que ce soit (coustumes de la Cité et Ville de Rheims, article CXLI-1, page 279). Il est loisible à un seigneur foncier ou censier de poursuivre l'acquesteur nouvel detempteur d'aucun heritage estant en sa censive ou seigneurie fonciere, afin d'apporter et exhiber les lettres d'acquisitions d'iceluy heritage, aucunes en y a, pour estre payé des droicts de vente, saisines et amendes. (Coustumes de la prevosté et vicomte de Paris, chez Jacques du Puis, 1580, article LXXIII)*. Le cens électoral

(montant de l'imposition), par la charte de 1814, était une condition pour devenir électeur ou éligible.

Censive : Situation juridique, et étendue d'une terre soumise au cens. *(la censive)*, ce n'est autre chose, sinon une certaine pension annuelle, qui se paye par chacun an par le detenteur de l'heritage censuel, ou roturier, au seigneur censier, en reconnoissance de la seigneurie directe; laquelle par la première concession, ou vesture, que luy ou ses predecesseurs en ont faite, il s'est reservée, avec les droits seigneuriaux, comme de lots, vesture, & ventes, le cas y escheant; ...a la distinction du sur cens, ou second cens, qui n'est pas du nombre des droits seigneuriaux, comme il a esté dit cy devant. *(Coustumes de la cité et Ville de Rheims, article CXLI)*.

Chapellenie : Bénéfice perçu par un chapelain.

Dîme : (apparu aussi sous le mot de disme en 1080), Portion quelconque d'une récolte, payée à titre d'impôt envers un seigneur ou l'Eglise. Contrairement à son etymologie, la dîme était souvent inférieure au dixième des revenus. Conseillée jusqu'au IVème siècle, elle devint obligatoire et se divisait en dîmes personnelles (sur le salaire), dîme réelle (sur les produits de la terre), dîmes mixtes (sur les produits des industries rurales), dîmes grasses (pour les grandes cultures), dîmes menues (sur les potagers et jardins), dîmes anciennes ou nouvelles (selon l'ancienneté de la culture). La dîme était versée, de droit, au curé de la paroisse. Cette forme d'imposition fut supprimée le 4 Août 1789.

Fief : Terre ou autre bien qu'un vassal tenait d'un seigneur, à charge de lui prêter foi et hommage et de lui fournir certaines redevances. A partir du XIIème siècle, une distinction différenciait le fief, tenure entre nobles, de la Censive, tenure envers un roturier. Le Fief imposait, entre autres, pour le vassal, l'obligation du service militaire au suzerain,

ce qui excluait les infirmes, les femmes, ou les dignitaires eclésiastiques. Inaliénables et viagers au début du droit féodal, les fiefs devinrent aliénables et transmissibles. ***Les fiefs sont generalement de telle nature & qualite que les fils & filles sont capables d'y succeder comme a biens patrimoniaux; Toutesfois, entre gentils-hommes, les freres excluent leurs soeurs, & ne sont capables de succeder tant qu'il y a freres & leurs descendans, soient fils ou filles, A faute desquels, elles y heritent. (Coustumes generales du duche de Lorraine, es bailliages de Nancy. Vosges et Allemagne. 1614. titre V. article 1).*** *Mais (l'opinion) la plus commune et la plus probable est que le mot feudun : fief, vient de fides, foy, ou fidelité; d'où est procedé le mot de feal, qui se prend assez souvent pour vassal. Aussi n'y a t'il rien qui exprime mieux la forme & la nature du fief, & qui luy soit plus essentiel que la foy ou fidelité qui y est si estroitement requise et observée, que celuy qui la viole, soit le vassal, ou bien aussi le seigneur du fief, deschoit de son droit... D'où l'on peut reconnoistre que le fief n'est autre chose, sinon un heritage tenu d'un seigneur à foy et hommage, la vraye et directe seigneurie demeurant pardevers le Seigneur. Donc la vraye essence du fief consiste en la prestation de foy et hommage que le nouveau vassal doit faire à son Seigneur. (Coustumes de la Ville et Cité de Rheims, article LXI-1).* ***Toutes & quantes fois que le Seigneur feodal somme, & interpelle le vassal, de reprendre, & luy faire foy, & hommage, iceluy vassal est tenu de ce faire, & à faute de ce, ledit Seigneur peut saisir ledit fief, & faire les fruicts siens, jusques à ce que ledit vassal aura faict devoir... L'hommage que doit ledit vassal est de main, & de bouche seulement, sans payer relief, ou rachapt de fief. (Coustumes du bailliage de Sainct-Mihiel, au Pont-a-Mousson, 1599, Titre troisiesme, articles VIII et IX).***

Journau : Corvée d'une journée de travail à laquelle étaient soumis certains tenanciers.

Justice : *(le mot "droit de justice" est apparu en 1208 : jou ay vendu et escongié... toutes les justices que jou avoie a Corbie...)* était scindée en basse justice (pour les affaires de peu d'importance) et la haute justice, permettant au seigneur de prononcer des peines capitales, ou la mutilation. Au XIV ème siècle apparait la moyenne justice pour les cas intermediaires. ***Le Seigneur haut justicier à cognoissance de jurisdiction des délicts requerant peine de mort, & dernier supplice, mutilation & incision de membres, marquer, escheller, pilorier, releguer, bannir hors sa terre; cognoistre des sortileges, & simples sacrileges, & de toutes peines corporelles, & autres portantes notes d'infamie, pourveu qu'il ne soit question des cas privilegiez, qui sont les crimes de Leze Maiesté : la cognoissance desquels doit appartenir, et appartient au Bailly dudict Bassigny. Les moyens justiciers, ont droict d'adiuster poids & mesures, d'imposer & lever amendes de soixante sols, & au dessoub, sur les délinquans, & si ils ont cognoissance de toutes actions personnelles & civiles sur leurs subiects, iusques à la somme de dix frans, & au dessoub. Le seigneur bas justicier, & foncier, peut creer mayeur & justice, qui a cognoissance des abornemes des heritages de parties à autres de la fonciere, & des actions reelles du fond, & de la roye. (Coustumes generales de baillage du Bassigny, 1580 . Titre I article I Titre II article XXI et TITRE III article XXII)***

La Haulte justice proprement, est celle qui donne au seigneur ou ses justiciers, la puissance de la coertion et reprimande des delinquans, par mort, mutilation de membres, foüet, bannissement, marques, piloris, eschelles, et autres peines corporelles semblables; et sont les gibets

ou arbres pendrets, signes et marques de haulte justice, advenant la cheute desquels gibets, ou arbres, ou arbres pendrets, peuvent estre relevés ou choisis par les haults justiciers, dedans an et jour, lequel escoulé, sont tenus des lors en prendre la permission de Son Altesse, de mesme que pour de nouveau les eriger, et choisir; Ceux toutes fois qui ont usage de choisir tel arbre pendret, et en tout temps qu'ils veuillent, ils jouissent de leur usage. La moyenne justice, est celle qui donne auctorite et puissance au seigneur dicelle de coërtion n'importante mutilation des membres,foüet, bannissement, ou peine pecuniaire excedate amende de soixante souls, de pouvoir creer Maire et Justice pour cognoistre des actions personnelles, d'injures et de delicts simples qui s'intentent entre ses subjects, et ne sont de qualite telle qu'ils doibvent exceder ladicte amende... Donne puissance aussi, d'avoir ceps, et y detenir les delinquans vingt quatre heures, pour de la estre mis es mains du Seigneur hault justicier, ou du voué. Basse justice, est celle qui attribue au Seigneur le pouvoir de cognoistre par la justice des actions desquelles les amendes ne peuvent exceder dix soulx, des reelles, petitoires, et mixtes concernantes les immeubles, de gageres et reprises faictes sur heritages par leurs messiers, desquels les amendes ne sont plus haultes que ladicte somme de dix soulx, dommages faicts es fruicts et chaptels des champs, abornemens et autres actions, ou acts semblables concernans les immeubles, et le reglement d'iceux. (Coustumes generales du duche de Lorraine es bailliages, de Nancy, Vosges et Allemagne, à Nancy, 1614, Titre VI article II, Titre VII article I et II, Titre VIII article I)

Maire : Intendant chargé d'administrer de grands domaines appartenant à un évêque, un Chapitre, une abbaye, ou un seigneur laïque. Au moyen âge, le titre de maire était porté par celui qui présidait le corps municipal.

Au lieu duquel Record, nous voyons aujourd'huy qu'en plusieurs endroits, ils ont un Maire, pour le le premier juge de leur justice, tiré du Latin Maior, comme le plus grand d'entr'eux, soit à raison de sa probité de vie, ou bien de sa science, ou de son âge (et maintenant à la honte et à la confusion de quelques seigneurs, l'on loüe et l'on publie au plus offrant leur charge, et l'office de judicature en plusieurs endroits) au lieu qu'anciennement les hommes d'âge, et qui avoient de l'experience et y estoient seuls appellez, comme en toutes autres charges publiques et dignitez, principalement de judicature, qui pour ce sujet estoient aussi appellez senieurs, du Latin, Seniors. (Coustumes de la Ville et Cité de Reims, article CCCL I-4, page 717).

Mairie : Fief ayant droit de basse justice. Juridiction ou justice d'un seigneur ayant titre de maire ou de prévôt.

Muid : (mot apparu vers 1160) Ancienne mesure de capacité, de valeur variable. Le muid de Paris valait 18 hectolitres, celui d'avoine 37, 24 pour le sel, 41 pour le charbon de bois, et 268 litres pour le vin.

Obituaire : Registre sur lequel étaient inscrits les services religieux pour le repos de l'âme d'un défunt, au jour anniversaire de sa mort, et moyennant un honoraire convenu. Terme apparu en 1259.

Obole : Dans l'antiquité, unité de monnaie et de poids de la Grèce, valant le sixième de la drachme. Les morts devaient pauyer une obole à Charon pour franchir le Styx, aussi plaçait-on cette pièce dans la bouche des cadavres. Au moyen-âge, depuis 1268 l'obole était une petite monnaie de cuivre française qui valait la moitié d'un denier tournois.

Perche : Mesure agraire, de surface variable selon les régions, et qui valait, à Paris, 484 pieds carrés. Mentionnée dès 1256.

Saussaie : Lieu planté de saules.

Setier : Mesure de capacité variable selon le pays et la

matière mesurée. A Paris, il valait 156 litres de blé, 312 d'avoine, 208 de sel. Un setier valait un douzième de muid.

Seigneurie : *(1160, Eneas, sous le nom de seignorie)* droit féodal d'une terre, transformé en redevances pécuniaires ou en prestations en nature, pendant le moyen-âge. *La raison de laquelle disposition se peut tirer de la pluralité ou diversité de degrez qui se rencontrent dans les seigneuries : l'une estant souveraine, laquelle appartient au Roy seul en ce royaume, à proprement parler. L'autre suzeraine ou subalterne, qui dépend de quelqu'autre superieur, et de laquelle elle est mouvant : et d'autres encore inférieures, qui dépendent semblablement de ces suzeraines, ou subalternes, comme sont les arriere-fiefs (Coustumes de la Ville et Cité de Rheims, article CXXVII-2, page 254).*

Sol : (également sous la forme de solt ou solz) apparu en fin du XIème siècle. Monnaie de valeur fixe, d'argent ou de cuivre.

Vente : terme ancien désignant un droit sur les denrées vendues sur les marchés publics, et la redevance due au seigneur pour la vente d'une censive. ***Les droicts de vente deuz au Seigneur censier, sont de douze deniers un denier, qui est pour chacun franc seize deniers parisis. Pour ventes recelees & non notifiees au Seigneur censier dedans vingt iours de l'acquisition, est deu un escu & un quart d'escu d'amende au Seigneur censier. (Coustumes de la Prevoste et Vicomte de Paris, mises et redigees par escrit, en presence des gens des trois estats de ladite prevosté & vicomte, à Paris, chez Jacques du Puis en 1580, art LXXVI et LXXVII)***. *Le droit de vente n'est autre chose, sinon un certain droit deu au seigneur censier, en reconnoissance de superiorité et de seigneurie directe, laquelle il s'est reservée; au lieu qu'anciennement le vendeur de quelque heritage censuel estoit tenu d'aller reconnoistre le seigneur, en la juridiction*

duquel il estoit assis, et luy demander son consentement, ou permission de le pouvoir aliener. Laquelle rigueur par long usage a enfin esté ostée, et permis au tenancier d'aliener son heritage, sans qu'il soit plus contraient de requerir ce consentement : et au lieu de ce, a esté introduit ce droit de vente, ou de lots et vente, comme il est porté par quelques coustumes, qui est la mesme chose. (Coustumes de la ville et Cité de Rheims, article CXLIII-1, page 282).

TABLE DES MATIERES

CHAPITRE I : Histoire de l'Ordre du Temple.....7
CHAPITRE II : Les propriétés templières à Reims et à 50 kms autour.....37
* Reims et le patrimoine des moines..... .38
* Berméricourt, les moines seigneurs.....42
* La Neuville, la commanderie disparue.....43
* La commanderie de Merlan et la manie du troc....44
* La commanderie de Boult-aux-Bois.....45
* La commanderie de Seraincourt et les moines-agriculteurs.....47
* Les Templiers à Laon, la capitale carolingienne...48
* Soissons, les moines-soldats au pays de Clovis..49
* Passy-Grigny, les moines-plaideurs.....52
* Carte des propriétés templières à Reims et à 50 kms autour.....55

CHAPITRE III : L'énigme templière.....57

* Le Temple, aujourd'hui, une auberge espagnole..58
* Un semblant de procès..... 60
* Rumeurs et légendes.....64
* Les indices rémois.....80
* Le fil d'Ariane du mystère commence à Leffincourt...83
* Les moines-alchimistes.....85
* Une cathédrale templière.....96
* Le vrai trésor templier.....101
* Glossaire.....105

BIBLIOGRAPHIE

Tout libraire possède quelques livres sur les Templiers, d'abord par le fait que, depuis 1O ans nous sommes bien loin des 6OOO titres parus, ensuite parce que ce sujet est toujours à la mode.

Cependant, attention, car tout ce qui est écrit n'est pas parole d'Evangile...

Voici donc quelques livres sur l'Ordre en général, et qui ont servi au présent ouvrage.

- Les Templiers, ces inconnus, de Laurent Dailliez - Librairie Académique Perrin.

- Les Templiers et leurs mystères :
* Tome 1 : La terre des croisades, d'Alain Fleg ;
* Tome 2 : Les Templiers en Europe, de Bruno Lafille - Editions Famot.

- Les Templiers sont parmi nous, de Gérard de Sède -Collection "J'ai Lu" - Série "L'Aventure Mystérieuse".

- Les mystères templiers, de Louis Charpentier - Collection "J'ai Lu" - Série "L'Aventure Mystérieuse".

- Les Templiers, histoire et tragédie, de Georges Bordonove - Editions Marabout.

- La vie quotidienne des Templiers au XIIIème siècle, de Georges Bordonove - Editions "Le livre de poche".

- Sur les pas des Templiers à Paris et en Ile-de-France, de Michel Dumontier - Paris Copernic, 1979.

- Guide pittoresque et occulte des Templiers, de Pierre Mariel - Editions de la Table Ronde.

- Guide de la France Templière, d'Alain Lameyre - Editions Tchou.

- Histoire des Chevaliers de Malte, d'après l'abbé de Vertot, Tours, Ad Mame et Cie, Imprimeurs libraires, 1842.

Sur l'histoire des sites mentionnés hors de la Marne :

- Un trésor monétaire découvert à Gisors, de Michel Leve 1979, Pontoise. Société historique et archéologique de Pontoise, du Val d'Oise et du Vexin. Rapport présenté devant les membres de la Société lors de l'assemblée générale de 1976. Imprimerie à Paris - 7 et 9 Place de la Harengerie - 95303 Pontoise Cedex

- Les amis de Gisors vous présentent leur château - Document de deux pages ronéotypées - Août 1969 - L.D.

- Gisors, capitale du Vexin normand, et sa région - Imprimerie Delta-Impression, 95OOO Cergy.

- Journal l'Union du 25 mai 1983 - Page 22 "La malédiction des Templiers dans la chapelle de Torchefelon".

- Ydes et son histoire - Poste des pionniers de St-Etienne et de Fouillouse.

- La commanderie de Montsaunès, château et chapelle, de André Peyriguer - Imprimerie Y. Mauri - O92OO St-Giron.

- La Couvertoirade, de André Soutou - Imprimerie Maury - 121O2 Millau.

- Ste-Eulalie, capitale templière du Larzac - Germain Crouzat - Imprimerie Le Henaff - Z.I. La Chauvetière - 42OO2 St-Etienne Cedex.

- Les Templiers et les seigneuries de Loir-et-Cher. Chantier d'histoire et d'architecture médiévales. Imprimerie Alleaume - Blois.

- Le château de Mont-Aiguillon - Notice de Mr l'Abbé Boitel - Chanoine de l a Cathédrale de Châlons - Imprimerie Bertier à Coulommiers - 1926.

- L'église des Templiers et les vestiges du château de Montsaunès (Hte Garonne) par Mme F. Laborde - Im primerie Y. Mauri - 16 Rue des Jacobins - O92OO St-Girons - 1982

Ouvrages relatifs à notre région.

- Reims et les Rémois aux XIIIème et XIVème siècles, de Pierre Desportes - Editions Picard.

- Monographie de l'Eglise et de l'Abbaye Saint-Remi de Reims, par Mr l'Abbé Poussin - Lemoine - Canart - Libraire Editeur, 1857.

- Pièces rares ou inédites relatives à l'histoire de la Champagne et de la Brie, 1897 - Alexandre Assier.

- Diocèse ancien de Châlons-sur-Marne - Histoire et monuments - Tome 1 par le comte Edouard de Barthelemy - Paris - A. Aubry - Libraire, 1861.

- Les Templiers et leurs établissements dans le diocèse de Reims.

- Notes sur les possessions de la commanderie du Temple à Reims, par le comte Edouard de Barthelemy - Travaux de l'Académie Impériale de Reims, 42 ème volume - 1864-1865 - N° 3 et 4.

- La commanderie du Temple à Reims, par G. Lallemand - Travaux de l'Académie Nationale de Reims, volume n°155 - Années 1945 - 1947 à 1953 - 1954.

- L'Ordre de Malte dans le diocèse de Reims, et en particulier dans les Ardennes - Almanach - Annuaire historique et administratif et commercial de la Marne, de l'Aisne et des Ardennes par Dom Albert Noël - M. B. de l'abbaye de Solesmes - Editions Matot-Braine, 1895.

- Obituaire de la commanderie de Reims, par Edouard de Barthelemy - Imprimerie Nationale, 1882.

- La Porte Mars de Reims - Groupe d'Etudes Archéologiques de Champagne - Ardennes - L'Atelier Graphique - Reims.

- Revue historique ardennaise - Tome XIV - Année 1979 - Boult-aux-Bois par Jean Marchal.

Achevé d'imprimer en mars 1994
Dépôt légal: premier trimestre 1994
Imprimé par Henri Michel Imprimeur,
route de Rochefort, 49190 Denée
N° d'imprimeur: 39438

Daniel TANT

Né à Pont-à-Mousson en Lorraine, l'auteur vit depuis 20 ans à Reims, dont il est l'archiviste de l'Acadamie.

Après 6 années à étudier l'épopée de l'Ordre du Temple, il nous présente cet ouvrage qui permet au lecteur de se faire une idée précise sur la plus grande énigme de la Chrétienté.

Ayant collaboré à la revue "Recherche et Culture", il nous prépare déjà d'autres ouvrages, car, pour lui, l'Histoire de Reims est d'une richesse inépuisable.

Des milliers d'hommes abandonnent tout, en ce mois d'avril 1096, et sillonnent l'europe, dans l'espoir de délivrer le tombeau du Christ. L'appel à la croisade a été lancé par Urbain II, un pape formé à Reims. 23 ans plus tard, un autre champenois, soucieux de protéger ces croisés, fonde la milice des Templiers.
La prospérité de cet Ordre sera si exceptionnelle qu'elle engendrera la jalousie et causera leur perte en 1307 car, *la discrétion imposée à tout Templier sur les affaires de l'Ordre ne pouvait plaider en sa faveur. Trop privilégié, trop puissant, trop organisé, trop riche, trop mystérieux, l'Ordre du temple ne devait vivre encore trop longtemps. Ce bon géant, au royaume des nains, effrayait par sa taille, car on ne pardonne rien à ceux qui réussissent.*

Mais que reste-t'il aujourd'hui, de l'histoire de cette fantastique épopée ?

149 F t.t.c.

ISBN : 2-9508359-0-2